



LE CHASSEUR ARDENNAIS

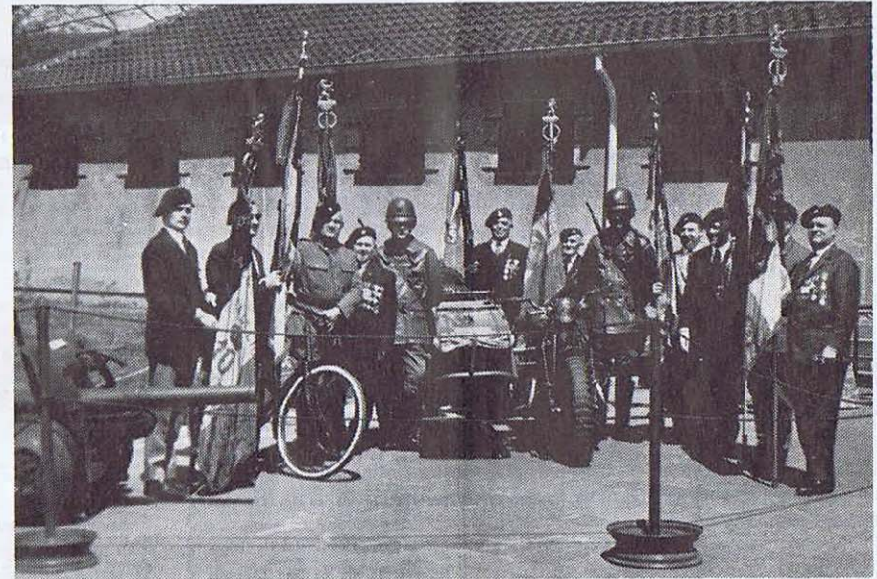


ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

LES FASTES DU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS



Aux Fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais, les porte-drapeau de la Fraternelle entourent des « souvenirs » de 1940 : cycliste et motocyclistes en tenue d'alors, FM 3, canon de 4,7, side-car FN, etc. (Cliché « FM »).

XXV^e Anniversaire de la Fraternelle

RASSEMBLEMENT !
Martelange, 19 septembre
Arlon, 20 septembre

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908.97
Service Social de la Frat. Ch. A.

Président :

Raymond REUTER
Avenue Tsch 35, 6700 Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :

Robert DEBIERE
Rue des Fièvres 64, 6700 Arlon

Trésorier :

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. 063 / 243.13

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409.28

Président :

Jean DIDIER, Juge de paix
6650 Bastogne
Tél. 062 / 214.34

Secrétaire :

J. MAUS de ROLLEY
6653 Longchamps

Trésorier :

Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau,
6650 Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

C.C.P. 3805.47

Président :

Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 413.89

Secrétaire - Trésorier :

Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 410.76

BRABANT

C.C.P. 3522.42

Président :

Jean GOFFART
Avenue des Chrysanthèmes 5,
1020 Bruxelles
Tél. 78.45.74

Secrétaire :

Albert GUSTIN
80b, avenue de la Brabançonne
1040 Bruxelles
Tél. 35.84.05

Trésorier :

Georges BODSON
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles
Tél. 35.45.06

EREZEE

C.C.P. 8188.71

Président :

Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. 086 / 470.23

Secrétaire :

Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

C.C.P. 8239.62

Président :

Gaston EPPE, professeur
6741 Vanca

Secrétaire :

Léon FOSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :

R. CLAUSSE
6742 Chantemelle

FLORENVILLE

C.C.P. 9048.97

Président :

Roger FRANCOIS, pharmacien
6820 Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :

Joseph JACQUES
18, route d'Orval
6820 Florenville

Trésorier :

Marcel JACQUES
6820 Florenville

**Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales**

PRESIDENT D'HONNEUR :

Général-Major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

et *Rédaction du bulletin :*

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 12.41.10

VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix
Rue de Marche 47, 6650 Bastogne
Tél. 062 / 214.34

Robert LEPAGE
6741 Vanca

René FIEBCEUF
rue des Rhexux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89

Georges BODSON
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles
Tél. 35.45.06

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT
Drève des Etangs 26,
1630 Linkebeek
Tél. 58.26.38

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. - Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01

C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

ADMINISTRATEURS :

Administrateur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON
avenue Emile Bossaert 38,
1080 Bruxelles
Tél. 25.04.76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

Administrateurs - conseillers

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
square des Latins 60,
1050 Bruxelles
Tél. 49.88.59

Colonel e.r. André LALIERE
Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo
Tél. 54.93.83

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)

René AUPHENNE
(Virton)

Albert BALBEUR
(Neufchâteau)

Roscius CATIN
(Vielsalm)

Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège
Tél. 04 / 43.79.46

Gaston EPPE
(Etalle)

Jean GOFFART
(Brabant)

Edouard KLEIS
(Bertrix)

Victor LEFEBVRE
(Bastogne)

Raymond REUTER
(Arlon)

SECTION REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE
C.C.P. 7621.37

Président :
Joseph ANDRE
Brisy 6673 Cherain
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
Rue Ville Basse 28,
6650 Houffalize
Tél. 062 / 280.54

HUY
C.C.P. 7180.09

Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
Grande Rue 28, 5250 Antheit

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 9004.16

Président :
René FIEBCEUF
Rue des Rhexux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89

Secrétaire - Trésorier :
Paul DURU
Boulevard d'Avroy 57, 4000 Liège
Tél. 04 / 32.28.75

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 3255.67

Secrétaire - Trésorier :
Alexis BAUDUIN
Rue de la Plovinette 11,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR
C.C.P. 3640.57

Président :
Gaston BOCCA
Rue des Croisiers 12, 5000 Namur

Secrétaire :
Georges GISOU
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur

Trésorier :
Jacob SWINNEN
Rue Blondeau 13, 5000 Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 7151.93

Président :
Albert BALBEUR
6737 Léglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
6620 Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

SAINT-HUBERT
C.C.P. 8001.73

Président :
Jean DOM
6924 Larcy-Arville

Secrétaire - Trésorier :
Jean ANDRE
Route de Poix 1, 6900 Saint-Hubert

VIELSALM
C.C.P. 8709.76

Président :
Roscius CATIN, professeur
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruxthial 15, 6688 Liernux

Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm
Té. 080 / 167.45

VIRTON
C.C.P. 7291.00

Président :
René AUPHENNE
Champ 24, 6763 Dampicourt
Tél. 063 / 577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOI
rue du 11^e R.I.F. 114,
6758 Signeule-Bleid
C.C.P. 6777.73

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
B.P. 5, 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

Président :
Adjudant-chef retraité MOTTE

Secrétaire - Trésorier :
Adjudant LEURIS

**MESSAGE
DU
PRESIDENT D'HONNEUR**

Mes chers Camarades,



Lorsque nous nous sommes retrouvés à Houffalize le 26 avril dernier, comme chaque année au siège de l'une de nos sections pour notre Assemblée Générale, je vous ai demandé de réfléchir avec moi au sens profond de notre but, de notre action. Et je vous resumis ici ce que j'ai cru devoir vous dire en ce jour des retrouvailles annuelles.

Une Fraternelle comme la nôtre, et avec elle d'ailleurs tous les mouvements patriotiques de ce pays, ce n'est pas seulement une fidélité à un souvenir, un retour sur nous-mêmes, un appel du passé. Certes nous ne renoncerons jamais, quoi que puissent en penser certains, à notre droit et à notre devoir de commémorer le sacrifice de nos Morts et de magnifier l'esprit et les vertus qui les ont conduits jusqu'au don de leur vie. Mais nous ne cédon pas ainsi à quel-

que outrance nationaliste ou militariste : — quand, à deux reprises depuis l'indépendance belge, la jeunesse de 14-18 d'abord, puis la jeunesse de 40-45 se virent contraintes de prendre les armes, ce ne fut jamais pour d'autres buts que la défense de la liberté, de nos libertés. Ce n'est pas parce que la Belgique avait voulu, aimé ou désiré la guerre que ceux de 14-18 combattirent pendant quatre ans à l'Yser. Ce n'est pas parce que la Belgique avait voulu, aimé ou désiré la guerre que nous nous sommes levés en 40, l'arme au poing devant l'envahisseur, que certains d'entre nous ont voulu continuer la lutte là où il leur fut possible de retrouver les armes de la liberté, que d'autres ont animé les maquis, ou connu les affres de la captivité, ou souffert les horreurs de l'univers concentrationnaire. Mais tous, à un moment donné, nous avons dû choisir, pour nous-mêmes, pour les nôtres, pour la communauté dont nous faisons partie. Et ce choix ne pouvait être autre que ce qu'il fut. Et la défense nécessaire de toute communauté éprise de sa liberté peut exiger, demain comme hier, le même choix de la vertu civique.

C'est pourquoi, mes chers Camarades, lorsque nous nous rassemblons autour de nos drapeaux, lorsque nous nous recueillons dans le souvenir de nos Morts, à Bodange comme à Vinkt, à Courtrai comme à Chabrehez, ce n'est pas seulement pour évoquer des temps révolus dont ne se souviennent vraiment que ceux qui les ont vécus. Ce n'est pas non plus pour nous proposer naïvement en exemple. Mais nous avons des certitudes, et c'est beaucoup dans notre monde déboussolé. Et ces certitudes nous ont, en notre temps, rendus disponibles, au service armé de l'Etat, pour ces tâches de sauvegarde qui peuvent s'imposer à toute génération, à toute communauté d'hommes libres.

C'est donc en vue et au bénéfice de l'avenir que nous maintenons, que nous maintiendrons le sentiment profond des sacrifices à pouvoir consentir lorsqu'il s'agirait à nouveau de la liberté et des libertés pour ceux qui nous suivent.

Général e.r. Lucien CHAMPION.

SOMMAIRE

	Pages
	3 Message du Président d'honneur.
	4 - 5 - 6 Communications du Président.
	7 Le XXVme anniversaire de la Fraternelle.
	8 - 9 Chronique de la Fraternelle du 10me de ligne.
	10 - 11 - 12 - 13 Les Fastes et la vie au 1er Chasseurs Ardennais.
	14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 Notre 25me Congrès national à Houffalize.
	20 - 21 - 22 Les fastes et la vie au 3me Chasseurs Ardennais.
	23 Coups de bottoir.
	24 - 25 - 26 - 27 La vie de la Fraternelle.
	28 - 29 Le 30me anniversaire de la bataille de la lys à Courtrai et à Vinkt.
	30 - 31 - 32 - 33 - 34 Les droits moraux et matériels des combattants.

Abonnement de sympathie au « Chasseur Ardennais » :
30 F les quatre numéros à verser au C.C.P. 2133.93

Communications du Président

CONGRES NATIONAL

Nous avons tout lieu d'être grandement satisfaits de notre congrès national de Houffalize, tant en ce qui concerne sa préparation que son déroulement, et ce d'autant plus que l'inclémence du temps jointe aux retards indépendants de notre volonté dans la distribution des instructions aux sections et celle du bulletin ont joué un rôle contrariant. Nos amis de la grande section Houffalize-La Roche, qui compte maintenant quelque 1.150 membres, et est devenue la seule à dépasser le millier avec celle du 1 Ch.A., ont bien mérité de la Fraternelle, une fois de plus.

Nous avons été très heureux de porter à la présidence d'honneur de la Fraternelle, le général Lucien Champion, en raison de sa longue fidélité et de l'intérêt constant qu'il n'a jamais cessé de porter aux bérets verts, dont il fut un des créateurs.

Notre fierté fut grande aussi d'accueillir en qualité de membres d'honneur de notre association trois des personnalités les plus éminentes du pays pour leur action durant la dernière guerre, les deux premières d'origine luxembourgeoise, et la troisième, Ardennais d'inclination et d'adoption. Ainsi que je le disais dans mon allocution, tous trois représentent les plus beaux exemples individuels du service patriotique, et si certains, parmi les Chasseurs Ardennais, étaient tentés de se considérer avec un peu trop de prétention, l'énoncé sommaire, répété plus loin, des titres du lieutenant général aviateur Lucien Leboulte, du général-major médecin Albert Guérisse et du commandant Daniel Ryelandt serait de nature à les inciter à plus de modestie.

Ce n'est évidemment pas par hasard que nous avons choisi de leur rendre hommage cette année, en leur conférant une dignité qui n'avait été octroyée que deux fois précédemment. Notre proposition trouve sa signification dans le 25^e anniversaire de la victoire, et nos trois membres d'honneur constituent une « trinité » remarquable, synthétisant la lutte continuée sur tous les fronts après que l'Armée, et plus particulièrement les Chasseurs Ardennais, aient soutenu avec honneur le premier choc :

- L'officier aviateur, qui dut faire preuve de courage, de sang-froid, de virtuosité et d'audace, dans ce qui paraissait constituer l'arme suprême dans la dernière guerre, celle aussi qui apportait le plus de réconfort aux populations sous le joug;
- Le médecin combattant, qui a décidé d'abandonner le stéthoscope et le bistouri, et qui se fait marin, chef de réseau, passeur d'hommes. Le voici condamné à mort, prisonnier politique, mais même alors il prépare de nouvelles luttes, et depuis lors ne s'est jamais arrêté dans son combat contre l'univers concentrationnaire;
- Le chef du maquis d'Ardenne qui a choisi comme emblème le béret vert à la hure et qui participe glorieusement à la libération par les armes.

FASTES

Combien émouvantes et réconfortantes les manifestations des fastes du 1 Ch.A., sous le signe du souvenir de la campagne de 1940. Jamais, disait le président d'une de nos plus importantes sections, nous n'avons reçu un accueil aussi touchant, nous n'avons été ainsi mis à l'honneur; jamais, nous n'avons ressenti une telle fierté et une telle émotion que lorsque l'on nous a invités à défilier devant le front des troupes et les tribunes. Merci encore au lieutenant-colonel Stenuit et à tous ceux qui l'ont assisté.

Quant aux fastes du 3 Ch.A., ils ont été placés sous le signe de l'amitié d'armes franco-belge, avec l'affiliation réciproque — le terme jumelage a été trop galvaudé — entre le 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins de Bourg-St-Maurice (Haute-Savoie) et le 3 Ch.A. De solides liens d'amitié se sont créés entre Chasseurs aux bérets bleus et verts, au cours de plusieurs semaines de contacts. La Fraternelle y a été associée, et c'est ainsi que ce sont ses dirigeants qui ont été appelés à remettre aux gradés du 7BCA leurs bérets et diplômes de « Chasseur Ardennais d'honneur ». Maintenant,

tout le 3 Ch.A. se prépare à la 4^e Marche du Souvenir, qui sera terminée quand le bulletin entrera en distribution. Elle battra tous les records de participation, et la presse nous a appris qu'elle changerait de dénomination l'an prochain, pour s'appeler « Marche internationale de l'Amitié et du Souvenir ». Ce n'est pas mal trouvé !

Quant au 20 A, dont les fastes ont lieu le 20 juin, nous y serons un certain nombre d'anciens en dépit de la longueur du déplacement, car nous voulons affirmer notre solidarité avec nos artilleurs.

LE 30^e ANNIVERSAIRE

La cérémonie dite « nationale » de Courtrai pour commémorer le 30^e anniversaire de la bataille de la Lys n'a été marquée que par une seule innovation, au demeurant louable, encore que pleine d'embûches : le récit en quelques minutes de ce que fut cette bataille. Malgré les vifs éloges décernés aux Chasseurs Ardennais, nous pensons qu'une telle tentative n'a pas pleinement atteint le résultat cherché et qu'il vaudrait mieux autre chose, par exemple une simple évocation, sans vouloir résumer les faits. Pour le reste, déception, car on s'attendait à trouver à Courtrai les plus hautes personnalités de l'Etat qui avaient déjà fait... défaut lors du 25^e anniversaire. Il n'y avait même pas un membre du gouvernement.

Notre cérémonie de Vinkt, quant à elle, bien que n'ayant pas plus que celle de Courtrai bénéficié de la présence de hautes personnalités nationales, a revêtu un caractère qui a frappé ceux qui y venaient pour la première fois, et notamment la forte délégation des Vétérans du roi Léopold III. Les principaux dirigeants de la Fraternelle y étaient, de même que les chefs de Corps des 1 et 3 Ch.A., ce qui nous a fait beaucoup plaisir, d'autant plus qu'ils avaient l'un et l'autre envoyé un détachement. M. Segers, ministre de la Défense nationale, nous avait réservé l'excellente surprise de nous déléguer la Musique FDI, qui a remporté un très vif succès auprès de la population de Vinkt, et surtout des membres de son harmonie, car cela s'est terminé par des... accords conjoints dont les échos se répercutent encore.

J'ai le devoir de revenir sur le discours que j'ai prononcé à Vinkt et dans lequel je me suis élevé contre l'injuste oubli dont sont victimes les combattants de 1940. Il n'a pas été fait mention d'eux dans les cérémonies commémoratives de la victoire; la célébration du 30^e anniversaire de leur combat sans espoir a été oubliée au plan national. Et cependant, c'est par eux que tout a commencé; ce sont eux qui ont formé les cohortes de prisonniers de guerre, longtemps les seuls olivages de la nation et qui, au nombre de quelque 65.000, sont restés dans les camps de PG jusqu'à la fin; ce sont eux qui ont fourni la majeure partie des cadres des forces armées extérieures, de la résistance et, hélas !, des prisonniers politiques. Nous avons beaucoup d'admiration pour tous ceux qui ont pu poursuivre la lutte outre-mer, et plus particulièrement nos aviateurs, nos commandos, nos parachutistes, mais nous devons rappeler que l'Armée de 1940 a en dix-huit jours compté dix fois plus de morts que toutes nos forces armées des territoires extérieurs en cinq ans, et que le nombre des morts des seuls Chasseurs Ardennais leur est nettement supérieur.

La grande presse a pratiquement oublié ce trentième anniversaire, quelques journaux se contentant de reproduire un texte... méritoire de l'Agence Belga, mais qui ressemblait, il nous faut bien le dire, un peu trop à un... devoir de candidat licencié en histoire. Il y avait grande place pour les déclarations de « Moi d'abord », mais pas un mot des combats de l'Ardenne; la Dendre n'était citée que dans une énumération de combats d'arrière-garde. Pas un mot de Göttem ou de Deinzte et un texte très... mesuré : « Les Chasseurs ardennais se défendirent avec mérite à Vynckt-Nevele ». A noter que la version néerlandaise était d'un cran au-dessus, car on pouvait y lire : « De Ardense Jagers verdedigden zich meer dan verdienstelijk... », ce qui signifie « ... plus que méritoirement ». Nous n'avons lu qu'un seul article original,

et dans un journal flamand, « Het Laatste Nieuws », où l'on rappelait entre autres que dans une lettre personnelle adressée à Mussolini fin mai 1940, Hitler écrivait que les soldats belges avaient fait montre d'un courage élevé, très supérieur à tous autres. « Sa résistance (celle du soldat belge) fut au début extraordinaire », texte retranscrit de la communication « adollesienne » à son allié, et cela devait viser — entre autres — ces « Grüne Wolfe » qui avaient tenu tête à Rommel et Guderian.

Répons que nous ne voulons pas diminuer les mérites des autres, et surtout pas de ceux qui ont pris une part plus directe à la victoire finale, mais ce n'est pas une raison pour que le pays, notamment dans ses plus hautes autorités, témoigne de l'ingratitude à l'égard des ouvriers de la première heure. Il est plus exaltant de faire partie d'une armée de reconquête qui dispose d'une supériorité en tous domaines que de devoir faire face, sans grand espoir, au déferlement d'un ennemi détenant la suprématie partout. L'héroïsme est plus dépourvu, plus digne de respect, quand il est, non pas inutile car ce n'est jamais le cas, mais chargé essentiellement de sacrifice, quand l'honneur est placé au-dessus de la gloire. Espérons qu'on entendra un jour que les soldats de la première bataille, qui ne se sont d'ailleurs pas soumis à la défaite, ont été aussi les premiers de la victoire finale.

8 MAI 1970

Nul apparemment ne s'est étonné que le 8 mai 1970, 25^e anniversaire de la victoire, ait été un jour de travail ordinaire dans les services publics, alors que nombre de sociétés privées avaient donné congé à leur personnel. Ainsi donc, les fonctionnaires étaient censés travailler avec ardeur, et notamment dans la Cité administrative, que l'on voit du Soldat inconnu, tandis qu'autour du Roi, les plus hautes autorités nationales étaient présentes à de grandes manifestations à Bruxelles et à Liège. Seul, M. Segers a fait exception à la... règle, et le ministre de la Défense nationale a fait diffuser le communiqué suivant, sous lequel nous aurions voulu lire la signature du Premier ministre au nom de tout le gouvernement, et à l'intention de tous les services publics :

« La seconde guerre mondiale avec ses cinq années de souffrance humaine et de privations prenait fin le 8 mai 1945. Désireux de donner au 25^e anniversaire de ce jour mémorable tout l'éclat qu'il mérite, il m'est agréable d'annoncer à tout le personnel de la Défense nationale que le 8 mai 1970 le service sera réglé comme celui du dimanche. Les militaires assurant du service à cette date obtiendront un jour de permission spéciale de compensation. De cette manière, je souhaite unir en une même pensée ceux qui ont lutté pour la paix et la liberté et ceux qui se souviennent avec reconnaissance des souffrances de ceux qui y ont contribué. »

NOTRE 25^e ANNIVERSAIRE

En attendant, nous nous préparons à fêter dignement en septembre prochain le 25^e anniversaire de la fondation de notre Fraternelle unitaire, qui est de fort loin la plus puissante du pays. Nous y inviterons un très grand nombre de personnalités, et le programme élaboré par notre ami Raymond Reuter — orfèvre en la matière — président du comité d'organisation, se caractérise par sa grande dignité et le souci de ne rien brusquer, afin que les journées se distinguent par leur élévation et leur sens du souvenir et de la gratitude.

Le conseil d'administration a décidé de faire de considérables interventions financières pour l'organisation de nos manifestations. Il veut mettre à l'honneur notamment tous ceux qui, sans discontinuer, ont depuis vingt-cinq ans assumé des fonctions actives au sein de l'association; il veut rendre hommage aussi à la Musique FDI qui porte si fièrement et avec tant de panache nos insignes.

Bien sûr, nous souhaitons et espérons qu'un grand nombre de personnalités répondront à notre invitation, mais nous attendons SURTOUT un très grand nombre d'anciens, à tout le moins à la messe et à la séance académique. Nous n'aurons plus, avant longtemps, l'occasion de procéder à un grand rassemblement. Nous attendons tous ceux qui le

peuvent, avec leurs épouses, si elles le désirent, le samedi 19 septembre à 14 h 30 à Martelange et à Arlon, le dimanche 20, à partir de 9 h 30. Détails plus loin.

AVANTAGES...

Le gouvernement a donc déposé et fait approuver par la Chambre et le Sénat un projet de loi qui concrétise ses promesses de décembre dernier, sauf l'aménagement de la pension anticipée. (1) Nous analysons le projet aussi clairement que possible plus loin. Il représente un effort important et louable de la part de notre gouvernement, auquel nous devons exprimer notre gratitude. Et plus particulièrement au vice-premier ministre et ministre du Budget, M. Cools. Nous aurons donc peu de remarques de fond à formuler, sauf en ce qui concerne l'objet de la proposition de loi que nous avons pris l'initiative de faire déposer, et nos observations porteront donc essentiellement sur la forme, et là elles seront assez véhémentes. Au fond, il y a d'abord l'excellente initiative consistant à uniformiser de plus en plus la législation des deux guerres. En revanche, j'approuve moins, quant à moi, l'alignement progressif des victimes du temps de paix sur celles du temps de guerre, des victimes accidentelles sur celles du devoir, des grands invalides non PGMI sur les « Plus Grands mutilés », etc... On va ainsi, je le répète, vers l'égalisation générale qu'on continuera avec les victimes du travail, puis celles de la route, et tout cela finira en allocations sociales. Quant à la reconnaissance nationale et « l'échelle des mérites... » ?

Ce que nous reprochons vivement par contre à un tel projet, c'est qu'il reprenne, après une longue et pénible préparation dans les services de l'Administration des pensions, une multitude de points, que l'on veut résoudre d'autorité, en faisant pression sur le Parlement... auprès de qui on agite l'impatience des « ayants cause » — malencontreuse formule qui a remplacé le traditionnel « ayants droit »... Et bien entendu on peut présenter l'un ou l'autre télégramme qui réclame le vote rapide ! Alors qu'il a fallu — assez normalement — des mois pour élaborer ce copieux document dont les textes sont « rédigés dans le style abscons cher à l'Administration », comme l'écrit de façon inimitable, dans le « Bulletin des P.P. », notre ami Luc Sommerhausen, on se passe de l'avis, cependant fort utile, notamment au point de vue « toilettage », du Conseil d'Etat (« Vu l'urgence » !!!); on fait examiner, si l'on peut dire, le projet à l'arraché en commission des Finances où l'on s'oppose à tous les amendements. (D'ailleurs aucun parlementaire n'a eu le temps de procéder à un examen sérieux); on rédige un rapport succinct « sur le pouce »; on place l'affaire en séance publique dans un ordre du jour surchargé, et... passez muscade... Vote d'unanimité nationale. Personne n'a eu le temps, ni dans les associations patriotiques où il y a un certain nombre de compétences, ni au parlement (idem), ni ailleurs de contribuer à améliorer l'œuvre de technocrates et d'autocrates administratifs, dont les insuffisances, inexactitudes ou contradictions apparaîtront à l'application. Mais le texte est volontairement rédigé de telle manière que l'Administration veut ainsi se réserver tous droits... non pas de... reproduction, mais d'interprétation. Ce n'est évidemment pas le ministre qui est en cause dans ces méthodes, — il a tant d'autres soucis, le povere —, mais l'administration qui le téléguidé. Il serait de loin préférable de faire voter séparément des dispositions simples, comme l'augmentation des pensions, mais de livrer au crible d'une critique approfondie celles qui sont beaucoup plus compliquées.

Ainsi donc, il faudra qu'une proposition de loi dont nous avons pris l'initiative oblige à revoir le problème de la rente de combattant et de captivité. Nous ne sommes pas satisfaits, en effet, des modifications mineures que le projet gouvernemental y apporte. Il faut simplifier la question des hospitalisations, comme nous l'indiquons; il faut surtout mettre fin à l'injustice du refus de prendre en considération les congés de convalescence et similaires, qui pénalisent sur-

(1) D.M. : L'arrêté concernant les salariés a été publié au Moniteur du 30 juin.

CELEBRATION DU XXV^e ANNIVERSAIRE DE LA CREATION DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

tout les blessés de guerre, mais aussi les PG rentrés comme malades. Il se fait que nous connaissons fort bien le problème des blessés... hospitalisés à domicile parfois pendant des années, non que nous ayons le moindre avantage personnel à attendre, puisque si nous nous sommes trouvés dans le cas, nous sommes aussi entrés dans la résistance au moment même où nous quittons l'hôpital. Mais, tous ces blessés qu'on a renvoyés chez eux parce qu'on avait peine à les nourrir, en leur conseillant de se faire soigner dans les hôpitaux auxiliaires ou chez les médecins de Croix-Rouge, tous ces convalescents durant de longs mois et parfois des années, pourquoi ne pas les admettre au bénéfice de la rente de guerre au même titre que le jeune «réfractaire» qui s'en est allé se réfugier chez sa grand-mère, et ne s'est livré à aucune activité patriotique ? La rente, a déclaré en substance le ministre, n'est pas une réparation, mais une récompense pour le devoir accompli en temps de guerre. Où est celui qui a accompli ce devoir ?

Rien n'est plus ahurissant que la façon dont l'Administration a informé ses ministres à propos des congés de convalescence. On a commencé par dire : Cela ne comptait pas pour la guerre 1914-1918; puis : cela ne comptait pas pour ceux devenus inaptes des suites de leurs infirmités; puis encore ensuite : les congés de convalescence ne comptaient pour les chevrons de front que « lorsque cette convalescence a été suivie d'une nouvelle incorporation dans une unité combattante. Par contre, la période de convalescence n'est pas comptée lorsque le militaire blessé ou malade a été déclaré définitivement inapte au service ». On omet soigneusement de dire que ce dernier, même s'il n'a été hospitalisé qu'un mois, reçoit une rente de deux semestres en plus de ses services effectués. Et puis, les conditions sont très différentes d'une guerre à l'autre.

Dernière remarque; M. Cools a déclaré, suivant son administration : « La période d'hospitalisation peut s'établir sans risque d'erreur, ce qui n'est pas le cas de la période de convalescence ». Nous sommes prêt à lui fournir plusieurs démonstrations, dont il conviendra certainement, que cela est inexact au plus haut point. Les congés de convalescence comptant comme service actif sont répertoriés aussi soigneusement que les hospitalisations et beaucoup mieux que de nombreux autres « services » ou soi-disant tels admis pour des rentes.

Quant à la période de mobilisation, nous y tenons pour de nombreuses raisons sur lesquelles nous reviendrons et qui sont en partie énumérées dans la proposition de loi.

PSYCHOLOGIE DU RESISTANT BELGE

M. William Ugeux, professeur à l'Université de Louvain et directeur général de l'Institut belge d'Information, fut, durant la dernière guerre, un des chefs les plus éminents de la résistance. Comme il est en outre une personnalité particulièrement attachante et compétente, on a pris connaissance avec vif intérêt, dans le n° 29 de la « Revue internationale d'Histoire militaire » d'un article dont il est l'auteur et qui est intitulé : « Aspects divers de la psychologie du résistant belge 1940-1945 ».

L'auteur se tire avec maestria de cette entreprise tendant à synthétiser les traits psychologiques, et partant assez divers, du résistant, en ses multiples expressions.

Il souligne tout d'abord le caractère nouveau et historique-ment occasionnel du phénomène de la résistance. N'est-ce pas « la première expérience d'une grande contagion dans laquelle la guerre n'est plus conduite par les militaires » ? Ces derniers ne devant plus constituer dans l'avenir « qu'une des composantes de la force à laquelle il serait fait appel ».

Ce serait une erreur, comme nous le disions en débutant, que de confondre dans un même groupe social tous les résistants, toutes les résistantes, car les femmes ont joué un rôle particulièrement important, toutes les petites phalanges ou toutes les vastes organisations clandestines. Au départ, il y avait quasi autant de résistances que de résistants et à l'arrivée les motivations de départ se sont souvent fondues dans d'autres.

Quant à la composition sociologique de la résistance, « deux groupes sociaux, les militants ouvriers et les militants d'organisations de jeunesse d'une part, les aristocrates et une certaine partie de l'intelligentsia, d'autre part, ont en Belgique, pendant la campagne des dix-huit jours et dans la Résistance, révélé un instinct de désintéressement, un goût du risque et l'adhésion à un certain nombre de postulats plus ou moins réfléchis suivant lesquels, devant une situation donnée : la menace contre la liberté et l'oppression armée, aucune attitude de compromission n'est imaginable »...

Parmi les pionniers de la résistance, on peut ranger tout uniment « les irréflectés et les réfléchis ». Les premiers se trouvent parmi les anciens de 1914-1918 et parmi « les fervents des liturgies patriotiques ». Pour eux pas de problème, pas de compromission. Aussi, personnellement, les appellerions-nous plutôt « les inconditionnels », pour qui tout doit se faire dans l'honneur et qui méprisent les tenants de la formule : « Mieux vaut un chien vivant qu'un héros mort. »

Parmi les réfléchis, les intellectuels, les groupes nés de l'enseignement, du clergé, des syndicats, pour qui il est interdit « d'accepter ».

Quant aux mobiles des résistants, ils sont évidemment multiples, parmi lesquels il faut souligner le spectacle de la collaboration à tous les étages. Ceux qui occupaient certaines fonctions publiques n'ont pas eu longtemps à réfléchir à leurs options, ils ont dû faire un choix... et heureusement les options se sont faites le plus souvent dans le sens du patriotisme.

Reproduisons pour terminer la conclusion d'une étude difficile à résumer :

« Si la Résistance était une arme réservée aux héros et aux anges, elle n'eût pas été l'énorme machine de guerre qu'elle est devenue. Mais il est vrai que, dans l'entrée en résistance comme dans toute option morale, la motivation première n'est généralement pas la plus durable. C'est après avoir choisi que l'on écarte, par le raisonnement ou par le sentiment, les arguments qui eussent milité en faveur d'une autre attitude. C'est dans l'action que l'on commence à préciser des objectifs qui ne sont pas toujours ceux pour lesquels on s'était engagé. C'est dans le désespoir de la révolte contre une défaite qui apparaît irrévérable, — ce qui est le fait de la première partie de la guerre, — et dans l'exaltation d'une victoire qui désormais paraît possible, que se fondent les objectifs premiers et les objectifs suivants qui donneront à la Résistance son visage historique. Les motivations des pionniers ne cesseront jamais pourtant de sous-tendre toute la guerre clandestine et de lui donner sa dimension la plus spontanée. »

Albert HUBERT,
Président national.

NOTRE PROCHAIN BULLETIN

Afin de pouvoir rendre compte des cérémonies de notre 25^e anniversaire, nous retarderons d'une quinzaine de jours notre prochain bulletin qui sortira de presse dans la première moitié d'octobre.

DERNIERE MINUTE :

Nos membres recevront certainement ce bulletin avec un sérieux retard. Les fortes températures de juin qui ont rendu des travaux d'atelier fort pénibles y sont certes pour quelque chose, mais surtout la scandaleuse désorganisation de l'Administration des Postes qui a considérablement retardé les transmissions, alors que le précité se trouvait... en vacances. Des plis déposés cinq jours successifs au même bureau de postes arrivent au destinataire... ensemble. Des envois qui lui sont distribués, avec une adresse parfaitement libellée, lui sont parvenus dans des délais invraisemblables. Nous nous sud-américanisons... sauf en footballistique !



Lieutenant Général
V. DESCAMPS
(1945-1953)



Lieutenant Général
F. LEY
(1953-1956)



Lieutenant-Colonel
Ed. MATHEN
(1956-1964)

NOS TROIS PREMIERS PRESIDENTS

Le conseil d'administration a décidé d'organiser des cérémonies grandioses et officielles en vue de commémorer le 25^e anniversaire de la création à Libramont, en septembre 1945, de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Il espère que les Anciens s'associeront nombreux à ces manifestations auxquelles seront invitées de très nombreuses personnalités gouvernementales, politiques, militaires et régionales.

Samedi 19 septembre à Martelange

À 15 heures, au Monument national des Chasseurs Ardennais, prise d'armes et cérémonie d'hommage. Participation de la musique FDI et de détachements avec drapeaux des 1 Ch A, 3 Ch A, 20 A et de l'E.I. Ensuite, défilé des détachements vers le centre de Martelange, suivi de réception par l'Administration communale. Il est fait principalement appel aux anciens du sud-est et de l'est du Luxembourg pour qu'ils soient présents et se rassemblent, coiffés de leur béret et porteurs de leurs décorations, à partir de 14 h 30.

Dimanche 20 septembre à Arlon

10 h, en l'église St-Martin, MESSE SOLENNELLE, célébrée par Mgr Musty, évêque auxiliaire de Namur et ancien aumônier Ch A, à la mémoire de tous les Chasseurs Ardennais tombés au champ d'honneur et décédés après les hostilités. En présence d'un représentant du Roi et de toutes les personnalités nationales, provinciales et locales. Homélie par Mgr Musty. Chants par la Chorale Royale Ste-Cécile. Aux orgues : Emile Binet.

Après l'office, regroupement des drapeaux et des participants sur le parvis de l'église et départ en cortège vers les Halls Louis, rue de Diekirch.

11 h 30 - Salle des Halls Louis :
Séance académique
avec la participation de la Musique FDI.

- Discours — du bourgmestre d'Arlon
— du président national de la Fraternelle
— du ministre de la Défense nationale.
Hommages — aux dirigeants de la Fraternelle qui comptent 25 années d'exercice ininterrompu de mandat
— à la Musique des Forces de Défense de l'Intérieur.

Après la séance académique, des autocars feront la navette pour conduire à la caserne Callemeyn les participants au banquet.

13 h 15 dans les salons du mess des sous-officiers de l'Ecole d'Infanterie,

BANQUET JUBILAIRE

MENU

- Saumon en Belle-vue
Sauce cocktail
Velouté Argenteuil
Carré de veau provençale
Pommes mignonnettes
Pêche melba
Café

Vins blanc et rouge
L'apéritif sera offert par la Ville d'Arlon.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant, de préférence dans les sections.

Le conseil d'administration a décidé de prendre à sa charge une partie des frais du déjeuner. De ce fait, le prix individuel s'élève à 175 F à verser au CCP de la section à laquelle chacun s'inscrit ou au CCP 3908.97 de la section d'Arlon. Les sections ont été invitées à s'efforcer de prendre également en charge, quand elles le peuvent, une partie des frais de participation ou à fixer un prix forfaitaire incluant le déplacement en groupe.

Les dames sont bienvenues.

Les musiciens FDI et les porte-drapeau seront les invités du conseil d'administration.

1914 - 1918

FRATERNELLE

des

Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918

VERBROEDERING

der

Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

SECRETARE :

J. APPART, rue de Rosendaal 1 - 1190 Bruxelles — Tél. (02) 43.68.45

PRESIDENT :

C. BEKE, J. Van Arleveldplein 20 - 9000 Gent — Tél. (09) 25.40.92

Rapport de la 42^{me} assemblée générale statutaire de votre Fraternelle

Elle a eu lieu le 26 avril dans les locaux de l'U.F.A.C. Une initiative : alors qu'en fait, seuls les membres de notre groupement participaient à ces assises, y furent invitées cette fois, leurs dames ainsi que les dames veuves de nos camarades décédés. Disons tout de suite que 20 y répondirent, ce qui fait bien augurer de l'avenir.

A l'assemblée statutaire, le président, entouré de son conseil d'administration souhaita la bienvenue aux participants, et adressa un salut fraternel à ceux que l'âge ou l'état de santé retient à leurs foyers ; parmi eux, Lucien Vanmuyser, membre du Conseil et Prosper Gillis, secrétaire de la Section gantoise. Il évoqua ensuite le souvenir des camarades décédés pendant l'année : Gilbert BERNHEIM, Jean COLIN, Dr Auguste DAVIDTS, Eugène DENEUBOURG, Auguste DEPREZ, Léon EGON, Pierre LACROIX, Léon LAHY, Laurent NINANE, Théophile NYS, Marcel STOELEN, Antoine VAN EESBEEK et Léopold LEONARD, — et associa à ce souvenir LL. MM. le Roi Albert et les Reines Elisabeth et Astrid.

Des félicitations ensuite à Georges Saint-Maux, président de notre section d'Arlon, promu Commandeur de l'Ordre de Léopold II avec glaives, et à Herman Krutwig, élu président de notre section d'Anvers, pour succéder au regretté camarade Léopold Léonard.

Passant en revue nos activités, le président signala que, sauf pendant la saison d'été, le Conseil s'est réuni chaque mois à l'effet d'assurer une saine gestion de notre Fraternelle, dont l'effectif — 235 membres — témoigne encore de sa vitalité. Rappel ensuite de notre participation aux cérémonies annuelles à Wulpen et à Kortemark, participation qui, faut-il le dire, s'amenuise au fil du temps. Aussi, M. Beke insista-t-il pour une sorte de renouveau en faveur de ces hauts lieux de la bravoure de notre régiment. Présence également à la Journée de l'Infanterie et aux cérémonies annuelles de Boninne et à Champion.

Un événement dans la vie de l'U.F.A.C. : le 40^e anniversaire de sa fondation, célébré en présence de toutes les Fraternelles, d'abord le 15 mai à Bruxelles par diverses manifestations, puis à Boisfort le 12 juin par un goûter champêtre rehaussé par la visite de LL. MM. le Roi et la Reine.

En collaboration avec la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, nos activités ont été concrétisées notamment :

— par la présence lors de la célébration à Vielsalm des Fêtes des Ch. A., de M. Beke, qui se vit décerner la plaque en bronze frappée aux armes des Ch. A. Ce geste honore notre président et, au-delà de lui, notre Fraternelle tout entière ;

— par notre collaboration au succès de la tombola — une initiative des Chasseurs — au profit de la « Cité de l'Espoir », institution pour enfants handicapés mentaux.

Notons aussi l'assistance d'une délégation aux funérailles à Arlon du colonel Remience, ancien commandant du 1^{er} Rég. Ch. A.

Rappelons enfin que nous avons inséré dans le « Bulletin des Ch. A. » des articles intéressants pour nos membres, et aussi pour les anciens Chasseurs, pour lesquels nos traditions sont aujourd'hui les leurs.

Notre drapeau. Depuis l'origine de notre Fraternelle, le camarade Alexander Neefs en est le porte-drapeau. Comme il a largement dépassé l'âge de la retraite, il insiste pour être remplacé. C'est avec bien du regret, dit le président, que nous nous devons de satisfaire à cette demande, mais d'autre part, il nous appartient de témoigner à Neefs toute notre gratitude pour sa très longue et souvent fatigante mission, à laquelle il n'a jamais failli. Ma proposition tend à le nommer porte-drapeau honoraire ; proposition adoptée par applaudissements. Quant à son remplacement : en présence des difficultés de trouver encore parmi nous un successeur sur lequel l'âge n'a pas encore trop d'emprise, nos camarades anciens Chasseurs nous ont spontanément proposé un des leurs (applaudissements), qu'ils en soient remerciés !

— Cotisation. L'U.F.A.C. éprouvant aujourd'hui quelques difficultés financières demande à toutes les Fraternelles de majorer à son profit la cotisation de leurs membres. A l'unanimité, et

Algemene statutaire vergadering (Verslag)

Op 26 april II. vierde onze Verbroedering haar 42^e Algemene Statutaire Vergadering te Brussel in de zaal « Fabiola » van V.V.V.-U.F.A.C.

Voorerst dient hier aangestipt, het initiatief, de Dames Weduwen onzer afgestorven makkers alsook de echtgenoten onzer leden massaal op onze bijeenkomst uit te nodigen. Wij telden zo 20 opkomsten, hetgeen zeker veelbelovend is voor de toekomst.

De Voorzitter, bijgestaan door het Bestuur opende de Vergadering met een welkomwoord tot de deelnemende leden en een vriendelijke groet gericht tot diegenen die door ziekte, hoge ouderdom of ook nog door andere bijzondere redenen belet zijn de bijeenkomst bij te wonen. Onder meer wezen vermeld het trouw bestuurslid L. Van Muysen en de altijd te genegen sekretaris der Sectie Gent, Prosper Gillis, beide de ernstige kwaal ten hunnet weerhouden. Een vurige wens van spoedig en volledig herstel wordt hen toegestuurd.

Vervolgens vroeg hij een minuut stilte ter nagedachtenis van de nooit vergeten Koning Albert en Koninginnen Elisabeth en Astrid, de gesneuvelden en de afgestorven makkers der Verbroedering waaronder diegenen in de loop van '1 jaar heen-gegaan en waarvan de namen in een veel betekende stille afgeroepen werden : Gilbert BERNHEIM, Jean COLIN, Dr. Auguste DAVIDTS, Eugène DENEUBOURG, Auguste DEPREZ, Léon EGON, Pierre LACROIX, Léon LAHY, Laurent NINANE, Théophile NYS, Marcel STOELEN, Antoine VAN EESBEEK, Léopold LEONARD.

Daarna in het kader van vriendschappelijke vreugde werd gevraagd applaus te sturen tot Georges Saint-Maux, voorzitter der Sectie Arlon, om zijn bevordering in het Kommandeurschap met zwaarden der Léopold II Orde. Een niet minder sympathiek handgeklap voor zijn benoeming tot voorzitter der Sectie Antwerpen, de betreurede Léonard opvolgend, van onze verknochte en steeds trouwe vriend Herman KRUTWIG.

Namen ook deel aan deze toejuichingen de nieuwe leden Walter OLIVIER en Henri HERBODTS, deze laatste zoon van onze betreurede makker Eugène. Hierbij dient gevoegd de inschrijving ten titel van sympathisant lid, Mevrouw HERBODTS, dit ter nagedachtenis van haar echtgenoot.

Wat nu de werkzaamheden der Verbroedering betreft, was gezegd dat de Beherraad, het zomertijdperk uitgezonderd, maanden van het jaar zitting houdt met het oog op het gezond besturen van onze grote familie die nog steeds 235 leden telt. Prachtig op onze gevorderde ouderdom.

Vermelden wij verder dat de Verbroedering vertegenwoordigd was op verscheidene plechtigheden en herinneringen aan roemrijke deelnemingen van ons regiment. Zo kon men de Voorzitter, een zijner plaatsvervangers of Kortemark, Boninne, Champion, Namur en Bosvoorde alwaar, onder de doorlichtige aanwezigheid van Koning Baudouin en Koningin Fabiola, de 40^e verjaardag van het bestaan van V.V.V. - U.F.A.C. in de maand juni II. gevierd werd.

In medewerking met de Ardense Jagers woonde de Voorzitter de Algemene Statutaire Vergadering hunner Verbroedering bij, te Vielsalm, alwaar hij vereerd werd, in naam van zijn leden, met het prachtig bronzen plakket, de wapens der Jagers verbeeldend.

Aan te stippen valt de medewerking der Verbroedering in de tombola ten gunste van « Cité de l'Espoir » het menslievend werk door de Ardense Jagers gesteund ten bate van gehandicapte kinderen.

Een delgatie van het 10^e vertegenwoordigde de Verbroedering tijdens de begrafenisplechtigheden van Colonel REMIENCE, oud-bevelhebber van het 1^{er} Ard. Jagers.

Hierbij dient nog gevoegd dat een tweetalig artikel in verband met het 10^e Linieven regelmatig verschijnt in het « Bulletin » van de Verbroedering der Ardense Jagers.

En zo gaat de Vergadering voort tot het benoemen als Erevandring der Verbroedering van de altoos sympathieke

makker Alexander NEEFS. Deze laatste verdient ongetwijfeld, zo de Voorzitter, alle lof en bedanking zijner wapenbroeders voor de onverpoosde genegenheid die hij aan de Verbroedering betuigde gedurende zijn lange jaren werkzaamheid als vaandel-drager. Alleen ouderdom genoodzaakte hem het embleem te overhandigen aan een jonge medewerker, laat ons maar zeggen een opvolger van kwaliteit, een Ardense Jager, zoon van het 10^e Linie. Beiden werden dan ook door alle aanzittenden luidruchtig bedankt en toegejuicht.

Wat nu de bijdrage voor 1971 betreft. Er wordt voorgesteld deze bijdrage met 5 F te verhogen met het doel V.V.V. - U.F.A.C. een zekere hulp te verlenen gezien de moeilijke financiële toestand waarmede deze laatste te kampen heeft. Dit voorstel wordt met algemene stemmen aanvaard. Nog een bewijs dat we trouw blijven aan onze leuze : Helpen waar hulp nodig is.

Voorzitter sluit de Vergadering met de aandacht der leden te vestigen op het feit dat toekomstig jaar het mandaat van de helft van het Bestuur, Voorzitter inbegrepen, vervalt. Kandidaturen worden met veel genoeven verwacht op het Sekretariaat, vóór 31 januari 1971.

De tweede luik van het feest speelde zich dan af rond de banketafel. Hier begroette de Voorzitter de heer HOPCHET, Federaal Sekretaris van V.V.V. - U.F.A.C. plaatsvervanger van Federaal Voorzitter LOHEST, belet ; ook nog Commandant BRISY, BEM van het 3^e Ardense Jagers. Hij verontschuldigde tevens de heer HUBERT, Nationaal Voorzitter der Verbroedering der Ardense Jagers, weerhouden te Houffalize, door de Algemene Statutaire Vergadering. Insgelijks verontschuldigd, mevrouw LUNDY, weduwe van oud-voorzitter en weldoener onzer Verbroedering.

Bij het nagerecht nam de Voorzitter het woord in beide talen om de fachtig deelnemers en uitgenodigden te bedanken voor hun opkomst en richte een speciale dankbetuiging in woorden ontleend aan de bloemenwaaier tot de dames ; steunde op de eer en het genoegen die alle strijdmakkers van het 10^e 14-18 bezielden in verband met de aanwezigheid van Commandant BRISY en eindigde met een welgemeend en betekenisvol slotwoord de genegenheid, de trouw en onbrekbare liefde tot het Vaderland samenvattend. Eenheid in Vrede zo klinkt het in ons aller hart.

Hierop volgde een toespraak van de heer HOPCHET die, zo zegde hij, gelukkig was zich in ons gezellig midden te bevinden, midden, alwaar hij zich de overtuiging had kunnen toedoen dat de Verbroedering van het 10^e een special hoog vitaliteit bezit en het hoogst te wensen is dat de ze deze nog vele jaren kunnen bewaren.

Nog enkele woorden van bedanking en innig genot vanwege Commandant Brisy die geluk en voorspoed wenst aan het 10^e, dit in zijn persoonlijke als in naam van alle Ardense Jagers.

Ook een dame hield eraan, in haar aller naam, de Voorzitter te begroeten en te bedanken voor zijn vriendelijk onthaal en gulle woorden haar voorbehouden, daarbij belovend de Verbroedering, toekomstig jaar, te verrassen met een nog talrijker damesopkomst.

Een andere verrassing stond de Voorzitter te wachten toen hij zich een geschenk aan aanbieden, aangeboden door de Sectie Antwerpen. Dit mooi kunststuk, vervaardigd door makker WINNEPENNINCKX, bestaat uit een handwerk, vol kleur en goede smaak, de wapens van het 10^e en der Ardense Jagers, omkranst met de Belgische driekleur, voorstellend. Angenaam getroffen door dit vriendelijk gebaar, bedankte Voorzitter de kunstenaar alsmede de Sectie, uit ganser hart.

En zo, in een atmosfeer van vriendschap en broederlijke verstandhouding, eindigde ons twee en veertigste Familiefeest, ieder Waal de hand reikend tot ieder Vlaming met een lachend en veelbelovend : « AU REVOIR - TOT WEDERZIENS ».

— Cotisation. L'U.F.A.C. éprouvant aujourd'hui quelques difficultés financières demande à toutes les Fraternelles de majorer à son profit la cotisation de leurs membres. A l'unanimité, et

makker Alexander NEEFS. Deze laatste verdient ongetwijfeld, zo de Voorzitter, alle lof en bedanking zijner wapenbroeders voor de onverpoosde genegenheid die hij aan de Verbroedering betuigde gedurende zijn lange jaren werkzaamheid als vaandel-drager. Alleen ouderdom genoodzaakte hem het embleem te overhandigen aan een jonge medewerker, laat ons maar zeggen een opvolger van kwaliteit, een Ardense Jager, zoon van het 10^e Linie. Beiden werden dan ook door alle aanzittenden luidruchtig bedankt en toegejuicht.

Wat nu de bijdrage voor 1971 betreft. Er wordt voorgesteld deze bijdrage met 5 F te verhogen met het doel V.V.V. - U.F.A.C. een zekere hulp te verlenen gezien de moeilijke financiële toestand waarmede deze laatste te kampen heeft. Dit voorstel wordt met algemene stemmen aanvaard. Nog een bewijs dat we trouw blijven aan onze leuze : Helpen waar hulp nodig is.

Voorzitter sluit de Vergadering met de aandacht der leden te vestigen op het feit dat toekomstig jaar het mandaat van de helft van het Bestuur, Voorzitter inbegrepen, vervalt. Kandidaturen worden met veel genoeven verwacht op het Sekretariaat, vóór 31 januari 1971.

De tweede luik van het feest speelde zich dan af rond de banketafel. Hier begroette de Voorzitter de heer HOPCHET, Federaal Sekretaris van V.V.V. - U.F.A.C. plaatsvervanger van Federaal Voorzitter LOHEST, belet ; ook nog Commandant BRISY, BEM van het 3^e Ardense Jagers. Hij verontschuldigde tevens de heer HUBERT, Nationaal Voorzitter der Verbroedering der Ardense Jagers, weerhouden te Houffalize, door de Algemene Statutaire Vergadering. Insgelijks verontschuldigd, mevrouw LUNDY, weduwe van oud-voorzitter en weldoener onzer Verbroedering.

Bij het nagerecht nam de Voorzitter het woord in beide talen om de fachtig deelnemers en uitgenodigden te bedanken voor hun opkomst en richte een speciale dankbetuiging in woorden ontleend aan de bloemenwaaier tot de dames ; steunde op de eer en het genoegen die alle strijdmakkers van het 10^e 14-18 bezielden in verband met de aanwezigheid van Commandant BRISY en eindigde met een welgemeend en betekenisvol slotwoord de genegenheid, de trouw en onbrekbare liefde tot het Vaderland samenvattend. Eenheid in Vrede zo klinkt het in ons aller hart.

Hierop volgde een toespraak van de heer HOPCHET die, zo zegde hij, gelukkig was zich in ons gezellig midden te bevinden, midden, alwaar hij zich de overtuiging had kunnen toedoen dat de Verbroedering van het 10^e een special hoog vitaliteit bezit en het hoogst te wensen is dat de ze deze nog vele jaren kunnen bewaren.

Nog enkele woorden van bedanking en innig genot vanwege Commandant Brisy die geluk en voorspoed wenst aan het 10^e, dit in zijn persoonlijke als in naam van alle Ardense Jagers.

Ook een dame hield eraan, in haar aller naam, de Voorzitter te begroeten en te bedanken voor zijn vriendelijk onthaal en gulle woorden haar voorbehouden, daarbij belovend de Verbroedering, toekomstig jaar, te verrassen met een nog talrijker damesopkomst.

Een andere verrassing stond de Voorzitter te wachten toen hij zich een geschenk aan aanbieden, aangeboden door de Sectie Antwerpen. Dit mooi kunststuk, vervaardigd door makker WINNEPENNINCKX, bestaat uit een handwerk, vol kleur en goede smaak, de wapens van het 10^e en der Ardense Jagers, omkranst met de Belgische driekleur, voorstellend. Angenaam getroffen door dit vriendelijk gebaar, bedankte Voorzitter de kunstenaar alsmede de Sectie, uit ganser hart.

En zo, in een atmosfeer van vriendschap en broederlijke verstandhouding, eindigde ons twee en veertigste Familiefeest, ieder Waal de hand reikend tot ieder Vlaming met een lachend en veelbelovend : « AU REVOIR - TOT WEDERZIENS ».

— Cotisation. L'U.F.A.C. éprouvant aujourd'hui quelques difficultés financières demande à toutes les Fraternelles de majorer à son profit la cotisation de leurs membres. A l'unanimité, et

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant au secrétariat de chaque section :

	Prix de vente
Insignes grand format	20 F
Insignes petit format	20 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de hure	100 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
« Les Chasseurs Ardennais à Bodange » par R. Autphenne	40 F

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	10 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	30 F

Cotisations

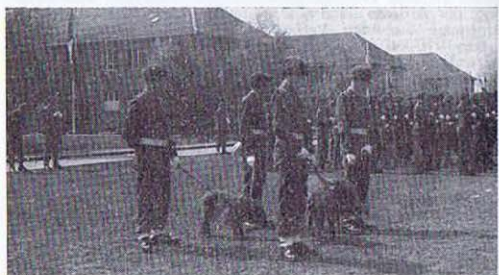
Chacun est invité à se mettre en règle aussi rapidement que possible au point de vue cotisation pour l'année 1970. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2.)

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.

FASTES DU 1er CHASSEURS ARDENNAIS SOUS LE SIGNE DU 30e ANNIVERSAIRE DE 1940



Rassemblement des Anciens derrière la 1re Cie, avant la mise en place sur le parade-ground.



Les sangliers, « bêtes farouches » ! Allons donc ! Les mascottes du 1 Ch. A. sont paisibles et « disciplinées ». Un de nos jeunes marçassins est même amateur de musique.



Les Chasseurs Ardennais de 1940 qui ont rejoint SPICH pour la circonstance défilent fièrement devant leurs cadets. En tête, le drapeau fédéral, suivi de ceux des sections.



M. SIMON, bourgmestre d'Arlon (ville marraine du 1 Ch. A.), M. Albert HUBERT, président national de la Fraternelle des Ch. A., le lieutenant-colonel STENUIT, Chef de Corps du 1 Ch. A. et M. VANDENBRANDE, président de la Fraternelle du 20e de Ligne viennent de déposer des fleurs au monument.



Garde-à-vous ! Et c'est un « garde-à-vous » impeccable, dans un ensemble parfait, comme à vingt ans. L'alignement est, lui aussi, irréprochable.



Arrivée des étendards. Celui du 1 Ch. A., encadré par le 3 Ch. A. et le 20 A., soit les trois unités actuelles de l'Armée active, de tradition Chasseurs Ardennais.



Les porte-drapeau, après le défilé des anciens, ont rejoint le monument.



Le Colonel GOEGEBEUR, ancien Chef de Corps du 1 Ch. A. et M. HUBERT procédant à la remise de fourragères à des jeunes Chasseurs Ardennais. A l'arrière-plan, le lieutenant-colonel STENUIT.

A l'initiative de son chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit, les fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais à Spich, les 8 et 9 mai dernier, ont été placés sous le signe du souvenir des combats de 1940. A son invitation, 60 à 80 anciens avaient effectué le déplacement, tantôt en corps comme les sections d'Arlon et du Brabant, sous la conduite des présidents Reuter et Goffart, tantôt individuellement. Avec les épouses et autres accompagnateurs, nous étions au moins une centaine. La majeure partie des dirigeants de la Fraternelle étaient là, avec notre drapeau fédéral, celui de la Fraternelle des aînés du 10^e de Ligne, ceux des sections ou sous-sections d'Arlon, Brabant, Molenbeek, Etalle, Houffalize, Vielsalm, Virton, 1 Ch. A...

Nous n'entreprendrions pas de narrer les cérémonies par le détail, car il est des choses qui se rapportent difficilement. Nous y revenons dans notre éditorial, et le reportage photographique en dit assez.

Accueillis par le chef de Corps et les officiers et sous-officiers chargés de veiller sur leur séjour, les anciens ont participé le 8 mai à la veillée de prières, pour occuper une place d'honneur lors de la prise d'armes présidée par le général Roman, aide de camp du Roi et nouveau commandant de la 1^{re} Division. Sous la conduite du commandant Goffart, en grande voix, ils avaient tous retrouvé instinctivement leur allure de vingt ans. On notera qu'avaient notamment pris place dans les rangs, le bourgmestre d'Arlon, Charles Simon et notre Albert Giot qui, deux jours plus tard, devait subir une grave intervention chirurgicale. Il devait nous dire à la clinique où nous lui avons rendu visite combien cette cérémonie de Spich lui avait fait du bien au point de vue moral.

Ajoutons que son état est aussi satisfaisant que possible; combien, nous nous en réjouissons !

Placés aux côtés de la musique FDI, les anciens, impeccablement rangés derrière leurs drapeaux, défilèrent devant le front des troupes et les tribunes, avant de prendre place à la tribune spécialement érigée à leur intention.

Nous donnons ci-après des extraits du discours du chef de Corps qui fut suivi du dépôt de fleurs au monument et de la remise de fourragères. Le défilé des troupes et des engins fut très remarqué, encore que l'on ait aussi eu l'attention attirée par l'allure de la mascotte et de son dauphin et des deux bébés marçassins qui, pour une fois, refusèrent de suivre encore leur porteur de biberon, s'étant laissés attirer par les accents charmeurs de la musique FDI, au point qu'ils se livrèrent à un slalom étonnant parmi les musiciens.

On s'écrasait au vin d'honneur... du



Le 1er Chasseurs Ardennais défile devant les autorités, les Anciens et les nombreux parents venus spécialement de Belgique. En tête, le Chef de Corps, suivi du Commandant en second, du S1 et de l'Adjudant de Corps.



Notre peloton « Tradition », en tenue de 1940, sous la conduite de l'adjudant PERNIAUX (Chasseur Ardennais de 1940).



30 ans après ! Le groupe des Anciens.

maitrank, bien sûr. Une tente spéciale, attenante au mess officiers avait été dressée pour les anciens, avec qui le

général Roman vint s'entretenir familièrement au café. Une journée qui laissera des souvenirs ineffaçables.

EXTRAITS DU DISCOURS DU LIEUTENANT-COLONEL STENUIT

Chasseurs Ardennais du Premier Régiment.

Il y a trente ans, le 10 mai 1940, alors que la Belgique recherchait toutes les solutions possibles pour se maintenir en dehors de la guerre et conserver la paix, notre territoire national était brusquement envahi, notre armée était sauvagement attaquée.

Vos anciens, Chasseurs Ardennais, disposés le long de nos frontières, étaient les premiers à subir le grand choc.

Faisant honneur à leur devise, ils ont résisté avec audace, courage, ténacité. Ce n'était pas eux qui voulaient la guerre. Mais comme un seul homme, ils se sont levés pour défendre leurs libertés, pour défendre leurs familles et tout ce qu'ils avaient de cher.

Ceux-là portaient votre Bêret ! On vous a souvent parlé des combats héroïques de

BODANGE, CHABREHEZ, VINKT !...

Beaucoup sont tombés l'arme à la main dès les premières heures du conflit.

Aujourd'hui, trente ans après, une jorte délégation de nos anciens est revenue parmi nous. Ce sont les survivants, ceux qui ont vu tomber leurs camarades à leurs côtés, ceux qui ont été soumis aux bombes des stukas.

C'est un honneur pour nous de les recevoir aujourd'hui.

Après trente ans ils ont conservé la fierté de leur Bêret Vert.

Dans quelques instants, ils défilent devant vous. Regardez-les bien ; ce sont eux qui ont créé le renom de notre Régiment. Lorsqu'ils passeront devant vous, prenez l'engagement total de rester dignes d'eux, de leur faire honneur en toutes circonstances.

Notre 25e Congrès National à Houffalize

Le général Champion est nommé président d'honneur de la Fraternelle

En dépit de divers contretemps, notre congrès national qui s'est tenu à Houffalize le dimanche 26 avril, a connu un beau succès. On lira par ailleurs la liste des personnalités présentes.

Il y avait foule sur la place de l'église dès 9 h 30. Tous nos drapeaux étaient là, ainsi que ceux des associations patriotiques locales; tous nos dirigeants et nombre de personnalités. Un détachement en armes du 3^e Chasseurs Ardennais rendait les honneurs.

La messe fut célébrée par l'abbé Zéler, ancien Chasseur Ardennais, qui prononça l'homélie. Dans le chœur, avaient pris place le colonel BEM Marlière, commandant militaire de la province; le député permanent Bastin, représentant le gouverneur M. Brasseur et le bourgmestre de Houffalize, M. Meunier, lui aussi ancien Ch.A.

Ensuite, mais hélas sous une pluie battante qui devait durer toute la journée, le cortège se rendit au monument aux morts où des fleurs furent déposées par le président national et le président de la section organisatrice.

L'ASSEMBLEE GENERALE

La 25^e assemblée générale de la Fraternelle eut lieu alors en une salle communale archicombale. Elle débuta à 11.30 h, par le salut aux drapeaux et l'hommage aux morts. Le président rappela spécialement la mémoire du colonel Remienne, du commandant Weyers et du porte-drapeau de Liège, Bay.

Le président national adressa alors ses souhaits de bienvenue à l'assemblée, saluant les personnalités et excusant diverses absences : les généraux Groven et Wagner; MM. Beke, colonel Laforté et Appart, président, vice-président et secrétaire de la Fraternelle du 10^e de Ligne; Mme van den Corput, Mme Remienne; le colonel Renson, administrateur du bulletin; MM. Durou et Helmbacker. Il présenta à l'assistance, en le congratulant, le nouveau président du Brabant, Jean Goffart et les dirigeants de la section reconstituée de Saint-Hubert : Jean Dom, président; Albert Gofflot, vice-président et Jean André, secrétaire-trésorier. M. Hubert souligna encore les raisons de l'organisation du présent congrès à Houffalize, région intensément Ch.A., dont la section a plus que triplé ses membres en deux ans, grâce surtout au recruteur n° 1 de la Fraternelle, le vice-président Donia Widart qui, à lui seul, a amené plus de 700 membres, tous anciens de 1940. Le président dit les mérites du président régional, Joseph André et du secrétaire-trésorier, Joseph Ricaille, pour leur dynamisme, leur parfaite organisation administrative et leur dévouement exemplaire.

L'appel des sections fit apparaître que toutes les sections étaient représentées,

sauf celle de Namur : plus de 99 p.c. des effectifs de la Fraternelle.

Discours du président national

M. Hubert rappelle que cette assemblée générale statutaire est la 25^e, la première s'étant tenue à Arlon le 12 mai 1946, mais la Fraternelle ne comptera vingt-cinq années accomplies qu'en septembre prochain. A cette occasion, nous rendrons un hommage particulier à certains de nos amis qui ont exercé, sans interruption, des fonctions dirigeantes au sein de notre association. Il y a aussi cinq années que l'actuel président a été appelé à ses fonctions, et il croit devoir rappeler certains faits marquants du dernier lustre :

- Réception par le roi Léopold en 1965, à l'occasion du 25^e anniversaire de la campagne de mai 1940 : « Messieurs les Chasseurs Ardennais, je suis fier de vous ».
- Visite du roi Baudouin à notre monument national en 1966;
- Instauration de la dignité de membre d'honneur, conférée deux fois seulement jusqu'aujourd'hui;
- Création des plaquettes d'honneur et des médailles de mérite;
- Relance des sections : le nombre de membres a plus que doublé;
- Réforme du conseil d'administration afin d'y associer davantage les dirigeants de sections;
- Parution régulière du bulletin trimestriel, fortement augmenté;
- Resserrement des liens avec les unités de tradition Ch.A., par des contacts suivis, en leur offrant une rubrique au

bulletin et par le recrutement de membres adhérents;

- Promotion 1^{er} sergent Tibor à l'école des sous-officiers de carrière de Dinant;
- Mémorial de Temploux;
- Monument de Vinkt, inauguré en grande solennité le 26 mai 1966;
- « Adoption » de nos aînés de la Fraternelle du 10^e de Ligne;
- Part prise à la création de la médaille du Militaire combattant;
- Renforcement de l'assistance matérielle et morale;
- Reconstitution de la section 1 Ch.A. et organisation par celle-ci de tombolas pour la Cité de l'Espoir, ayant produit plus d'un million de francs;
- Réception du ministre Charles Haumont ancien Ch.A.

Le président dit son regret qu'il n'y ait plus de sections dans les régions de Bouillon et d'Athus, et aussi que deux ou trois sections n'aient toujours pas de drapeau.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais n'est pas un syndicat de revendicants; elle n'est pas non plus exclusiviste, et tient à entretenir les meilleures relations avec les autres associations nationales et à inciter ses membres à s'inscrire dans les fédérations spécialisées.

Il exprime alors le mécontentement et la tristesse des anciens de 1940 en présence du fait que les hautes autorités nationales n'aient pas cru devoir faire quoi que soit pour commémorer le 30^e anniversaire des combats de 1940, pas plus qu'elles ne l'avaient fait lors du 25^e anniversaire.



Les drapeaux de la Fraternelle conduisent le cortège au monument aux morts. (Cliché « Le Peuple »)



Sous la pluie, on garde le sourire... (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Il adresse alors ses vifs remerciements à tous ceux qui, à quelque niveau que ce soit, œuvrent magnifiquement et bénévolement pour la Fraternelle. Ce doit être un grand réconfort que de voir tant de camarades se consacrer à une tâche patriotique et amicale, sans y rechercher le moindre avantage, sans préoccupation de « cassage », de démolition, de contestation.

Reconnaissons que les Chasseurs Ardennais suscitent parfois autour d'eux une certaine envie, parce qu'ils sont plus que tous autres attachés à leur esprit de corps, à leur glorieux béret vert à la hure, qu'ils arborent toujours fièrement. Ils font cela sans forfanterie, sans exhibitionnisme, sans complexe de supériorité, mais par attachement sincère et simple à leurs traditions, par esprit de camaraderie, fondée sur la solidarité, la générosité et la fidélité. Dans notre monde au fond largement concentrationnaire, parce qu'étroit, égoïste, aux goûts malsains, ceux qui sont revenus des camps, de la guerre, se sentent « inaltérablement des survivants ». Ils ne doivent pas céder à la lassitude ou au mépris, mais conserver la foi, l'enthousiasme, ne pas consentir à la corrosive fatigue de la société dite de consommation, qui affadit et avilit.

Rapport du secrétaire national

Présentant pour la septième fois son rapport à l'assemblée, le secrétaire national, Victor Robert, exprime sa joie de pouvoir se faire le porte-parole d'un bilan positif. La Fraternelle comptait au 31 octobre 1969, 5.364 membres régulièrement inscrits, contre 4.566 à la même époque l'année précédente. Le progrès en un an se chiffre donc à 1.328 unités. En 1968 déjà, nous avions pu enregistrer une progression de 1.034 membres. Jusqu'en 1966, nous n'avons jamais dépassé les 3.000 membres. Le secrétaire énumère les prestations du président, du trésorier et des membres du conseil d'administration. Il passe ensuite en revue les diverses activités de la Fraternelle dont il a été amplement rendu compte dans ce bulletin.

Le trésorier national

La tribune est occupée alors par le trésorier national, Fernand Crochet, qui donne connaissance des comptes de l'exercice, lequel se clôture par un boni de près de 32.000 F. Il présente le projet de budget pour 1970, pour lequel on prévoit un mali important, le conseil d'administration ayant convenu de consacrer de fortes sommes à la commémoration en septembre du 25^e anniversaire de la Fraternelle.

Les commissaires aux comptes, Depienne et Clausse, tressent des éloges bien mérités au camarade Crochet pour la parfaite tenue de ses écritures.

Le bulletin

Le président donne lecture du rapport de l'administrateur du bulletin, le colonel Renson. Il rappelle que ce dernier vient d'entrer dans sa 81^e année, et son dévouement inlassable à la Fraternelle. Notre organe de contact comptera 25 années d'existence en décembre prochain, et sa qualité est fort appréciée, sinon enviée.

Vœux et propositions

La section du Brabant suggère que la Fraternelle engage une action en vue de



Le bureau (en partie) pendant l'hommage aux morts. De gauche à droite : MM. V. Robert, secrétaire national; A. Hubert, président national; J. Didier, G. Bodson et R. Lepage, vice-présidents. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

CONGRES NATIONAL

Personnalités présentes

- Lieutenant Général aviateur e.r. Lucien LEBOUTE, ancien Chef d'Etat-Major de la Force aérienne;
- Général-Major médecin Albert GUE-RISSE, Directeur général du Service de Santé des Forces armées;
- Général-Major e.r. Lucien CHAMPION;
- Colonel BEM MARLIERE, Commandant militaire du Luxembourg;
- M. Louis OLIVIER, Député, bourgmestre de Bastogne;
- M. Jules BASTIN, Député permanent, représentant M. BRASSEUR, Gouverneur du Luxembourg;
- MM. Jean BOCK et Aimé GILLARD, Députés permanents;
- M. Pierre MATHURIN, Greffier provincial;
- Lieutenant-Colonel STENUIT, Commandant le 1^{er} Chasseurs Ardennais;
- Lieutenant-Colonel URBAIN, Commandant le 20^e d'Artillerie;
- Major SIRAUX, Commandant le 3^e Chasseurs Ardennais;
- Lieutenants-Colons JACQUES et DELOGNE, anciens Commandants du 1^{er} Chasseurs Ardennais;
- Lieutenants-Colons BORBOUX et DERILLE, anciens commandants du 3^e Chasseurs Ardennais;
- Lieutenant-Colonel MOINY, E.M./F.D.I.;
- MM. Maurice MEUNIER, Bourgmestre de Houffalize; André DISLAIRE, Echevin de Houffalize;
- Baron Daniel RYELANDT, Administrateur-délégué de l'Agence Belga et ancien Commandant des maquis AS de la Basse-Semois;
- Abbé ZELER, Curé-Doyen de Houffalize;
- M. ANDRE, Juge de paix à Vielsalm;
- MM. Paul JACQUET, Président provincial de la FNAPG; Albert PAULUS, Président provincial de la FNC; MATIVA, Président régional de la FNI; LESAGE, Président régional de la FNAPG.

faire considérer la mobilisation comme temps de guerre. Le président fournit des précisions, et dit que ce vœu sera en partie satisfait par le projet de statut du mobilisé et notre proposition de loi tendant à étendre la rente de combattant à la mobilisation.

Des télégrammes d'attachement et de respect sont envoyés au Roi et à la Reine et au roi Léopold; un télégramme de gratitude au colonel Renson.

Approbation

L'assemblée approuve les rapports et donne décharge de sa gestion au conseil d'administration.

Problèmes moraux et matériels

Le colonel BEM Borgniet fait alors une courte communication, synthétisant les problèmes des droits moraux et matériels, complétée par le président en ce qui concerne les invalides. Le président donne la substance de la proposition de loi qui sera déposée par le député Ch.A. Roland Gillet, qui s'est excusé de ne pouvoir être présent, et qui sera contre-signée par des parlementaires luxembourgeois.

Statuts et élections

Sur proposition du président, l'assemblée approuve les modifications aux statuts, permettant aux veuves de Chasseurs Ardennais de devenir membres honoraires en payant la cotisation des membres effectifs et au conseil d'administration de désigner éventuellement un secrétaire national adjoint et un trésorier national adjoint.

L'assemblée réélit par applaudissements les administrateurs sortants et rééligibles: Georges Bodson, vice-président national et Victor Robert, secrétaire national, ainsi que les représentants des sections. Elle élit de même comme administrateur représentant le Brabant, le président Gofart. Il est décidé, en hommage à la mémoire du colonel Remienne, de ne pas pourvoir à son remplacement en qualité d'administrateur-conseiller. Les commissaires aux comptes sont réélus.

Président d'honneur

Interprète du conseil d'administration unanime, le président national propose à l'assemblée d'élire le général Lucien Champion, en raison de ses brillants états de services et de sa longue fidélité aux Chasseurs Ardennais, à la présidence d'honneur de la Fraternelle. La proposition est ratifiée par de longues acclamations de l'assemblée debout.

Divers

Après le rituel point «Divers», au cours duquel il fut question des manifestations à venir, et notamment des fêtes des unités Ch.A., des cérémonies de Courtrai et Vinkt, de la commémoration en septembre du 25^e anniversaire de la Fraternelle, de l'édition d'un disque de notre Marche, il est décidé de fixer le congrès 1971 à Bertrix et, sous réserve de ratification de la prochaine assemblée, à Liège en 1972.

Membres d'honneur

Le président fait ensuite longuement l'éloge des trois invités d'honneur du congrès: le lieutenant général aviateur e.r. Leboutte, le général-major médecin Guérissse, tous deux d'origine luxembourgeoise, et le commandant Daniel Ryelandt. Il propose de les nommer membres d'honneur de la Fraternelle, ce que l'assemblée ratifie par de vives acclamations. Il remet aux deux premiers — M. Ryelandt devant nous rejoindre plus tard — les insignes de leur nouvelle dignité, à savoir un béret vert à la hure, bien sûr, un diplôme, notre plaquette d'honneur en argent — décernée pour la première fois — et des insignes à grand et



Dépôt de fleurs par le président national et le président de la section Houffalize - La Roche.
(Cliché « Le Peuple »)

petit format. L'un et l'autre remercient, et le général Leboutte dit notamment son attachement à tout ce qui a trait au Luxembourg et à l'Ardenne, ajoutant que si sa vocation ne l'avait porté vers l'aviation, il aurait souhaité être Chasseur Ardennais.

Médailles du mérite

Il est alors procédé à la remise de médailles du mérite de la Fraternelle, notamment à d'anciens dirigeants, à l'occasion du 25^e anniversaire. Le bourgmestre de Houffalize nous est aussi honoré. La liste des lauréats figure par ailleurs.

Allocation de clôture

Il revenait au nouveau président d'honneur de prononcer l'allocation de clôture. Le général Champion, après avoir remercié l'assemblée, demande aux participants de réfléchir à deux aspects de notre vie nationale: le premier touche le passé où notre pays a toujours fait preuve de vertus militaires les plus éminentes, et notamment en 1914-1918 et en 1940-1945; le second a trait au futur: nous devons rester ce que nous sommes; les vertus militaires, inspirées par le passé, demeu-

rant nécessaires pour la liberté et les libertés de ceux qui nous suivent. Elles sont d'ailleurs garantes de l'avenir...

LE DEJEUNER

Les participants durent alors se disperser pour le déjeuner, aucun établissement de Houffalize n'étant en mesure d'accueillir tout le monde. Quelque cent cinquante d'entre eux, et notamment les personnalités, se retrouvèrent à l'Ecole moyenne de l'Etat, où, au dessert, le président remit ses insignes de membre d'honneur à M. Ryelandt, qui remercia et rappela quelques souvenirs des maquis ardennais. M. Hubert félicita encore la section de Houffalize pour la bonne réussite de l'organisation, remercia le directeur de l'école, M. Thiry, arlonais d'origine ainsi que Mme Liépin qui avait magnifiquement décoré la salle.

Il nous faut ajouter que la salle communale où s'est tenue l'assemblée était, elle aussi, remarquablement décorée, et qu'il y avait notamment de belles reproductions au fusain, œuvre de Mlle Ricaille, fille du secrétaire de la section.

Une journée comme on en redemande...



Durant le déjeuner, allocation du président national qui vient de remettre au commandant Ryelandt ses insignes de membre d'honneur de la Fraternelle. A l'avant-plan, Madame Moiney, le vice-président Lepage, le major Siroux et le trésorier national Crochet... la main au portefeuille, comme il se doit.

MEDAILLES DU MERITE — Promotion 1970

1. ANCIENS DIRIGEANTS (à l'occasion du XXV^e anniversaire de l'association).

Médailles d'or (2)

Pierre CONTER, ancien trésorier national;
Louis HELMBACKER, ancien secrétaire national.

Médailles d'argent (8)

Gabriel ROBERT, ancien secrétaire de la section de Bastogne;
Paul GRUSELIN, ancien président de la section de Bertrix;
Louis BODY, ancien secrétaire de la section de Bertrix;
Henri ALLARD, ancien président de la section du Brabant;
Arsène ROUSSEAU, ancien président de la section de Houffalize;
Fernand CAPRASSE, ancien président de la section de La Roche-en-Ardenne;
Docteur Jean LEROY, ancien président de la section de Verviers;
Paul OSTER, ancien secrétaire de la section de Verviers.

2. DIRIGEANTS ET MILITANTS EN FONCTIONS

Médailles d'or (2)

Gé PIEDBOEUF, vice-président national et président de la section Liège-Verviers;
Victor ROBERT, secrétaire national.

Médailles d'argent (14)

François GUIOT, Bruxelles (section du Brabant);
Joseph DERWEDUWEN, Bruxelles (section du Brabant);
Léopold CASSEUR, Bruxelles (section du Brabant);
Georges BOUYVY, Vance (section d'Etalle);
Julien SIMON, Vance (section d'Etalle);
Roger HENROZ, Vance (section d'Etalle);
René JOKEM, Vance (section d'Etalle);
Maurice MEUNIER, bourgmestre de Houffalize;
Jules TALBOT, Liège (section de Liège-Verviers);
Joseph MULLENDERS, Herstal (section de Liège-Verviers);
Walère KOCH, Saint-Nicolas-Liège (section de Liège-Verviers);
Albert COLLARD, Neufchâteau (section de Neufchâteau-Libramont);
Albert ROBLAIN, Nivelet-Assenois (section de Neufchâteau-Libramont);
Alexis ROBLAIN, Eibly (section de Neufchâteau-Libramont).

Médailles de bronze (67)

Jean TEMMERMAN, Bruxelles (section du Brabant);
Maurice HUBERTY, Bruxelles (section du Brabant);
Henri RAMPELBERG, Bruxelles (section du Brabant);
Henri TRE, Bruxelles (section du Brabant);
Jean-Baptiste ANDRE, Gouvy (section de Houffalize);
Victor ANDRE, Gouvy (section de Houffalize);
Camille BLAISE, Rettigny-Cherain (section de Houffalize);
Albert BOVY, Taverneux-Mont (section de Houffalize);
Louis BRIOL, Petites-Tailles (Bihain) (section de Houffalize);
François CREMER, Cetturu-Tavigny (section de Houffalize);
Joseph DEHALLEUX, Dinez-Mont (section de Houffalize);
Roger DELVEAU, Mont (section de Houffalize);
Maurice DESERT, Barvaux-sur-Ourthe (section de Houffalize);
Albert DIDIER, Buret-Tavigny (section de Houffalize);
Albert DUPARQUE, Houffalize (section de Houffalize);
Albert GEORGES, Mormont-Wibrin (section de Houffalize);
Simon GERARD, Rettigny-Cherain (section de Houffalize);

Louis COFFART, Mont (section de Houffalize);
Albert GRESSE, Rettigny-Cherain (section de Houffalize);
Victor GRESSE, Rettigny-Cherain (section de Houffalize);
Jean CROMMERSCH, Limeré (section de Houffalize);
André HABAY, Regnè-Bihain (section de Houffalize);
Victor KOEUNE, Alhoumont-Tavigny (section de Houffalize);
Ernest LAMBERT, Houffalize (section de Houffalize);
René LECLERC, Chanly (section de Houffalize);
Albert LESENFANTS, Fraiture (section de Houffalize);
Arnold LIBART, Dinez-Mont (section de Houffalize);
Elic MAQUA, Corbion-sur-Semois (section de Houffalize);
Antoine MATHIEU, Buret-Tavigny (section de Houffalize);
Adelin MAWET, Nadrin (section de Houffalize);
Joseph MEINGUET, Cetturu-Tavigny (section de Houffalize);
Emile MELCHIORI, Brisy-Cherain (section de Houffalize);
Marcel MICHTTE, Dinez-Mont (section de Houffalize);
Célestin NEZER, Alhoumont-Tavigny (section de Houffalize);
Florent NISEN, Vaux-Cherain (section de Houffalize);
Lambert NOIRHOMME, Flémalle-Haute (section de Houffalize);
François PIRA, Buret-Tavigny (section de Houffalize);
Henri PONCELET, Crupont (section de Houffalize);
Georges REMY, Bruxelles (section de Houffalize);
Maurice ROBERT, Gouvy (section de Houffalize);
Alexandre SELLIER, Taverneux-Mont (section de Houffalize);
René SERVAIS, Taverneux-Mont (section de Houffalize);
Jules BARLET, Liège (section de Liège-Verviers);
Etienne DAXHELET, Liège (section Liège-Verviers);
Georges ROBETTE, sclesin (section Liège-Verviers);
Gustave BANDIN, Gropfontaine (section de Neufchâteau-Libramont);
Gilbert BECHET, Eibly (section de Neufchâteau-Libramont);
Théophile CHINA, Wittmont-Léglise (section de Neufchâteau-Libramont);
Julien COLLET, Lavaux-Assenois (section de Neufchâteau-Libramont);
Marcel DOMINIQUE, Liège (section de Neufchâteau-Libramont);
Omer HANZIR, Froux (section de Neufchâteau-Libramont);
Georges LAMBERT, Chêne-Eibly (section de Neufchâteau-Libramont);
Albert PECHEUX, Léglise (section de Neufchâteau-Libramont);
Félix PONCIN, Assenois (section de Neufchâteau-Libramont);
Joseph THOMAS, Eibly (section de Neufchâteau-Libramont);
Louis WAVREILLE, Chêne-Eibly (section de Neufchâteau-Libramont);
Gilbert WINAND, Hampré (section de Neufchâteau-Libramont);
Constant CARLIER, Ville-du-Bois (Vielsalm) (section de Vielsalm);
Victor DELCOMINETTE, Jehay-Bodegnée (section de Vielsalm);
Joseph LARUELLE, Villers-le-Bouillet (section de Vielsalm);
Ernest OLIVIER, Ville-du-Bois (section de Vielsalm);
1^{er} Sergent-Major ANTOINE (section 1 Ch. A.);
Adjudant FELTESSE (section 1 Ch. A.);
Sergent LEJEUNE (section 1 Ch. A.);
Adjudant REUL (section 1 Ch. A.);
Capitaine SÈGERS (section 1 Ch. A.);
1^{er} Sergent-Major TALBOT (section 1 Ch. A.).

TELEGRAMMES

LEURS MAJESTÉS LE ROI ET LA REINE
Palais de Lacken

Fraternelle des Chasseurs Ardennais, tenant Congrès national à Houffalize, adresse à Vos Majestés expression respectueuse de son loyalisme et de son attachement indéfectible.

Albert Hubert,
Président national.

SA MAJESTÉ LE ROI LEOPOLD
Château d'Argenteuil

Réunis en Congrès national à Houffalize, les Chasseurs Ardennais expriment à leur Commandant en chef leurs sentiments de fidélité et de respect.

Albert Hubert,
Président national.

COLONEL RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles

Congrès national envoyé à son vénéral administrateur-doyen expression fidèle souvenir, gratitude pour son dévouement et vœux cordiaux.

Albert Hubert,
Président national.

REPONSES

Monsieur le Président National,

Le Roi et la Reine ont été très sensibles aux sentiments de loyalisme et d'attachement que vous Leur avez exprimés à l'occasion du congrès national de votre Fraternelle à Houffalize.

Leurs Majestés me chargent de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous nous êtes fait l'interprète, leurs sincères remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président National, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Général-Major Bandiau,
Chef de la Maison Militaire du Roi.

Monsieur le Président National,

S.M. le Roi Léopold a été très sensible au message que vous Lui avez adressé au nom de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais réuni en Congrès National à Houffalize.

J'ai l'honneur d'être chargé de vous transmettre les très vifs remerciements du Roi Léopold pour les sentiments que vous Lui exprimez dans votre message.

Veuillez agréer, Monsieur le Président National, l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Colonel e.r. Ed. de Vica de Cumpthé,
Aide de Camp.

NOTRE DISQUE

Au moment de la parution de ce bulletin, notre disque sera disponible et on pourra l'acquérir au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du lieutenant Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arlon, les Rossignolets, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérets verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».

Nos nouveaux membres d'honneur

LIEUTENANT GENERAL AVIATEUR LEBOUTTE



Lucien Leboutte, né à Hodister (La Roche-en-Ardenne) en 1898, a longtemps habité aux environs d'Arion où il a fait ses études.

Déporté dans le nord de la France en 1914-1918, s'évade pour gagner le front,

mais est pris à la frontière hollandaise. Interné en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre.

Engagé le 15 avril 1919 au CIA à Brassaat. Sous-lieutenant d'Artillerie en 1921, passe après à l'Aviation militaire où il devient pilote, et désigné pour la chasse, se signale déjà par son audace.

En 1930, est le chef de l'escadrille qui, dans tous les meetings aériens, se livre à d'extraordinaires acrobaties avec un tel ensemble qu'on appelle le groupe « les cinq doigts du capitaine Leboutte ».

Chef du Service des essais en vol, devient, en 1935, commandant du groupe des Fairey Battle. En décembre 1939, part au Congo pour y étudier les possibilités d'y créer une aviation militaire, s'y trouve encore le 10 mai 1940. Revient immédiatement en Belgique pour rejoindre son unité.

Fait prisonnier, il s'échappe. Quitte, peu après, la Belgique et arrive dans le Midi de la France. En avril 1941, traverse à pied les Pyrénées avec quelques Belges. Arrêté en Espagne, il est interné à Badajoz et à Miranda. Le 10 octobre, il arrive à Londres via Gibraltar.

On lui refuse, en raison de son âge, le service de vol. Il refuse alors tout autre service, et après avoir passé tous les tests et épreuves, il réussit à être admis finalement parmi les pilotes de la R.A.F. Pour y parvenir, il a poussé le désintéressement jusqu'à abandonner son grade

d'officier supérieur acceptant de redevenir simple « pilot officer ».

De mai 1942 à juin 1943 dans une escadrille de chasse de nuit Beaufighters. De nuit, il a notamment attaqué et détruit quatre trains militaires, bateaux ennemis, aérodromes, postes de défense contre avions, etc...

Ensuite, à bord d'un Mosquito : trente-sept missions au-dessus de l'Allemagne et des pays occupés où, entre autres, en mai 1944, il a, en combat aérien, abattu un Junker 88 au-dessus du continent.

Wing commander à la R.A.F. en juin 1944, et group-captain le 28 septembre de la même année. Promu colonel dans l'Armée belge le 26 septembre 1945, est nommé chef d'Etat-major général de l'Aviation militaire le 30 novembre 1946. C'est lui qui, à la Libération, a été chargé de créer et organiser l'Aviation militaire.

Général-major aviateur le 26 mars 1948. Lieutenant général le 26 décembre 1950. Reste jusqu'à sa mise à la pension, en 1956, chef d'Etat-major général de la Force aérienne, et in fine, président du Comité des chefs d'Etat-major, Aide de camp honoraire du Roi.

Les plus hautes distinctions belges, et notamment : grand officier de l'Ordre de la Couronne ; commandeur des Ordres de Léopold, de la Couronne avec palme, et de Léopold II ; Croix de guerre 1940 avec palme ; officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre française avec palme. Distinguished Flying Cross.

Président-fondateur du Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles.

les Américains, en avril 1945, comme chef de camp.

A la Libération, fait partie de la Commission des crimes de guerre, tout en demeurant mobilisé à la Royal Navy. Il quitte en 1945 pour reprendre simplement les fonctions de capitaine médecin au 1^{er} Lanciers.

En 1951, major-médecin, s'engage pour la Corée où il reste dix-huit mois comme médecin-chef du Bataillon belge. Ensuite, adjoint puis chef du Service de Santé FBA ; général-major en 1964 ; directeur Interforces du S.S.A.

Nombreuses distinctions honorifiques belges, britanniques, françaises, américaines, etc... ; grand officier de l'Ordre de la Couronne ; commandeur Léopold, Léopold II ; Croix de guerre avec cinq citations ; officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre française ; Medal of Freedom avec palme d'or ; DSO, et seul Belge titulaire de la George Cross.

Major SRA, chef du réseau Pat O'Leary, prisonnier politique, président UIRD, président du Comité national du XXV^{ème} anniversaire de la libération des camps, premier vice-président du Comité international des camps.

Activités inlassables. Pour la jeunesse, le symbole le plus éminent de la pratique, à niveau exceptionnel, des vertus civiques, du patriotisme agissant. La forme la plus pure de l'apostolat.

COMMANDANT DANIEL RYELANDT



De famille brugoise, a été chef de Cabinet de M. Pierlot, quand celui-ci était

ministre de l'Intérieur et ministre de l'Agriculture. Dès son enfance, attiré par l'Ardenne où il passait chaque année de longs mois. A fini par se fixer dans une maison de famille à Orchimont.

Chasseur Ardennais volontaire. A choisi le bérêt vert à la hure comme symbole pour son Maquis, et a obtenu l'autorisation de le conserver quand il a repris du service dans l'Armée belge après la Libération.

Prit ainsi commandement du groupe AS de la Basse-Semois, dépendant de la zone V (Major Bastin I/2 Ch. A.), relié au groupe de Bouillon (S.S.Ch. A.).

Dans son ouvrage « Chasseurs Ardennais dans le Maquis », se montre justement sévère pour certaines lâchetés, désertions en 1940. A choisi volontairement de rentrer au pays, estimant sa présence utile pour exercer une influence patriotique : « L'indépendance, dorénavant, ne sera plus un sujet d'anniversaire, mais une lutte à mener ».

Il y analyse, de façon lucide, la situation du pays à la fin de 1940, soulignant notamment la liquéfaction des volontés, la

pondre, comme nous le disons si souvent, à un besoin du lecteur. Certes, nous ne sommes pas toujours d'accord avec notre ami Albert Hubert, mais il faut dire qu'il manie la plume avec tant d'autorité que le maillet présidentiel. Heureux anciens des Chasseurs Ardennais qui sont ainsi tenus au courant non seulement de la vie actuelle de leur unité, mais de tout ce qui concerne la communauté des A.C. Et le sens critique ne manque pas quand c'est Albert Hubert qui tient la plume. Mais, au moins, « ça » vit selon la devise : « Résiste et mords »... Et c'est bon marché par surcroît : l'abonnement annuel ne vaut que 30 frs à verser au C.C.P. 2133.93 du « Chasseurs Ardennais », 1080, Bruxelles ».

CHASSEURS ARDENNAIS DANS LE MAQUIS

Une malencontreuse erreur matérielle, répétée dans nos deux derniers numéros, a reproduit inexactement le n° du C.C.P. de M. Daniel Ryelandt. L'Office des Chèques postaux, qui aurait pu sans grande peine rectifier l'erreur d'un chiffre, s'est borné, suivant la loi du moindre effort, à renvoyer leur virement à un certain nombre des nôtres, avec la mention : « N° de compte inexact ».

Rappelons donc que ceux qui veulent obtenir le remarquable ouvrage de Daniel RYELANDT « Chasseurs Ardennais dans le maquis — la vie et l'action d'un groupe de l'AS 1943-1944 » doivent verser 130 F au C.C.P. 2112.30 de Daniel Ryelandt à Bruxelles.

désertion devant les devoirs, etc. Il évoque aussi fort bien le rôle important joué par les fraternelles régimentaires clandestines dans la création de l'Armée secrète ; tel fut notamment le cas, on le sait, du Service social du Chasseur Ardennais.

Dans les maquis de la Basse-Semois, le bérêt vert des Chasseurs Ardennais était, à la fois, un symbole et un honneur. Daniel Ryelandt expose remarquablement, dans son ouvrage, le souvenir émouvant qu'ont conservé de leurs semaines ou de leurs mois de maquis les anciens de l'AS :

« Parfois, certes, à l'exemple des vétérans de tous les temps et de tous les pays, quelques-uns battent l'estrate et mettent à revendiquer pensions et médailles une ardeur un peu désordonnée. Mais l'esprit du maquis continue cependant à souffler sur eux. Ils gardent, avec la nostalgie des mois de vie exaltante et dure, de la fraternité virile des camps, la fierté des combats livrés dans les boqueteaux et les genêts des plateaux. Des camarades y sont tombés. C'est autour de leur souvenir que les survivants restent groupés. La mort en a choisi quelques-uns et les a fixés dans le plus beau moment de leur vie, dans l'épanouissement de leur jeunesse, de leur ardeur, de leur élan vers le sacrifice. L'évocation de leur nom reporte ceux qui furent leurs frères d'armes à ce moment précis et le perpétue parmi eux. C'est par là que le souvenir des soldats tués au combat crée entre ceux qui lutèrent à leurs côtés un impérissable lien. Il nous rappelle que la patrie a été grande pendant les années de servitude et nous incite à la faire grande dans la liberté ».

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3,50 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personneliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national ».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

GENERAL-MAJOR MEDECIN GUERISSE



De famille luxembourgeoise, originaire du pays de Saint-Hubert, tient beaucoup à ses attaches ardennaises qui ne sont pas étrangères à la ténacité extraordinaire dont il a fait preuve durant toute sa carrière : celle-ci est plus passionnante et plus extraordinaire que n'importe quel roman mais elle se situe en dehors de la fiction.

Lieutenant-médecin au 1^{er} Lanciers en 1940. Dès après la capitulation, s'embarque à Dunkerque. Est renvoyé en France d'où, après la capitulation de Pétain, s'em-

barque avec la Légion tchèque à Sète pour Gibraltar. S'engage en juillet dans la Royal Navy, section des missions spéciales, sous le nom de Patrick-Albert O'Leary. Devenu commandant en second d'un Mystery-Ship, le HMS Fidelity.

En avril 1941, au large de Port-Vendres, commande une vedette qui doit déposer à terre des agents secrets. Mission réussie, il est capturé en haute mer par la marine de Vichy, il s'évade quelques semaines plus tard et rejoint une organisation d'évasion britannique à Marseille dont, de Londres, on lui confie, peu après, le commandement.

Retourne à Gibraltar en février 1942, puis revient en France avec un radio pour diriger un réseau de rapatriement des équipages aériens abattus. Chef de réseau de renseignements, a rapatrié en Grande-Bretagne 450 aviateurs alliés.

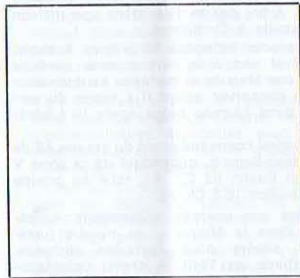
Trahi et arrêté par la Gestapo à Toulouse le 2 mars 1943. Torture et camps de concentration de Mauthausen, Natzweiler et Dachau. Les Allemands l'avaient condamné à mort, mais ils n'ont jamais su qu'il était Belge. Il était connu à Dachau sous le nom de Pat O'Leary. Les détenus e désignèrent comme président du Comité international de la Résistance, et

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

Le major SIRAUX, commandant du 3 Ch. A., est promu lieutenant-colonel

A la date du 26 juin 1970, le major Jacques Siraux, commandant du 3^e Chasseurs Ardennais, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

On ne manquera pas de voir une heureuse coïncidence dans le fait que cette promotion est survenue au milieu de la Marche du Souvenir et qu'elle a précisément pris effet le jour où les



marcheurs arrivaient à Chabrehez.

Les plus vives félicitations de la Fraternelle sont adressées au nouveau lieutenant-colonel qui, depuis qu'il a pris la tête du 3 Ch. A., se dépense avec beaucoup de dévouement et de sympathie, et s'attache notamment à maintenir d'étroits contacts avec les anciens.

FASTES 1970

Affiliation avec le 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins

Comme chaque année à cette période, le 3 Ch A a célébré ses Fastes Régimentaires.

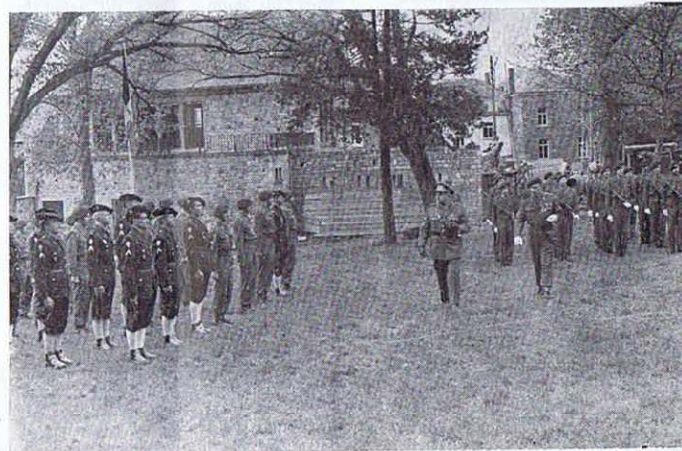
Le jeudi 21, malgré un temps particulièrement peu engageant, une nombreuse assistance entourait le Chef de Corps lors de la Veillée d'Armes et la cérémonie d'hommage au Monument des 3 et 7 Ch A. Le major Siraux et M. Catin, président de la section locale de la Fraternelle ont tour à tour fleuri le monument.

La prise d'armes traditionnelle eut lieu au Parc communal de Vielsalm le vendredi après-midi. De nombreuses autorités civiles et militaires rehaussaient la cérémonie de leur présence. Ainsi, on reconnaissait, MM. les Commissaires d'Arrondissement Hoen et Lion, M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm et de nombreux amis du Bataillon. Du côté militaire, les anciens chefs de Corps, le Col. BEM Marlière, le Col. Haas et bien d'autres encore avaient tenu à répondre à l'invitation du major Siraux témoignant ainsi leur attachement aux bérés verts. Monsieur le Président Hubert connaissait la Fraternelle des Chasseurs Ardennais dont les membres, particulièrement nombreux cette année, ont démontré la continuation des traditions et de l'esprit Chasseur Ardennais.

Après avoir été accueilli par le Chef de Corps, le général Hoyos, commandant

la 3^e Circonscription militaire passait en revue les troupes encadrant les glorieux drapeaux des 1 et 3 Ch A et du 20^e Artillerie. Après avoir remercié l'assistance et tout particulièrement M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm, le major Siraux devait s'adresser à ses Chasseurs : « Je réalise que c'est en premier lieu

grâce à votre esprit d'équipe remarquable, à votre dévouement total et à votre profond attachement au Régiment que le 3 Ch A est toujours cette unité d'élite digne de celle qui il y a trente ans écrivait des pages de gloire dans les Ardennes, à Rochelinal et Chabrehez, sur la Dendre et à Vinkt ». Il engageait alors



Le général-major Hoyos, commandant la 3^e circonscription militaire, qu'accompagne le Chef de Corps, le major Siraux, passe en revue les pelotons « éclaireurs » du 3 Ch A et celui venu du 7 BCA.



Les deux Chefs de Corps se saluent avant de se remettre mutuellement la plaquette affiliant les deux unités.



Les pelotons français (7 BCA) et belge (3 Ch A) vont s'interpénétrer pour symboliser l'objet de la cérémonie d'affiliation.

son bataillon à poursuivre dans la voie tracée et mettait l'accent sur la prochaine Marche du Souvenir : « C'est à vous tous maintenant que je fais appel pour travailler en équipe à la préparation et à l'organisation de la Marche Internationale du Souvenir qui réunira l'ordre de 4.500 marcheurs civils et militaires de diverses nationalités pour cette manifestation d'amitié et de fraternité ».

C'est alors qu'eut lieu la cérémonie d'affiliation du 7 BCA de Bourg-Saint-Maurice et du 3 Ch A. Un peloton de chaque unité allaient se fondre en un seul groupe pendant que les Chefs de Corps se remettaient le parchemin symbolisant les liens entre les deux unités amies. Après le défilé des troupes, un vin d'honneur réunit tous les invités au Mess des Officiers. Le commandant Lestien, Chef de bataillon du 7^e Chasseurs Alpins et le major Siraux échangeèrent les cadeaux souvenirs propres aux deux

bataillons : le piolet des montagnards et la hure des Chasseurs Ardennais. Les Chasseurs Alpins furent « coiffés » Chasseurs Ardennais d'Honneur.

La délégation du 7 BCA devait nous quitter le dimanche 24 mai après une sympathique réception à l'Hôtel de Ville de Vielsalm. Le bourgmestre devait mettre l'accent sur les liens étroits qui existent et devront toujours se consolider entre le 3 Ch A et sa ville marraine.

Mais l'ambiance de franche camaraderie qui a vu le jour à l'occasion de cette affiliation s'est maintenue pendant une quinzaine. En effet, un peloton de Chasseurs Alpins est resté chez nous en vue d'y passer les tests pré-commando en compagnie du Peloton Eclaireurs. Après un agréable week-end à Bruxelles où le peloton français a été reçu à la Maison du Luxembourg, l'instruction

s'est poursuivie encore toute une semaine.

Il nous reste à remercier nos amis Chasseurs Alpins pour la sympathie et pour la bonne humeur qui ont caractérisé nos rapports pendant cette période. Ainsi les Fastes 1970 se solderont par un acquit appréciable : un agréable souvenir, gage d'une amitié durable.

NOUVELLES DU 3 CH A

Décidément, le mois de mai aura vu le bataillon particulièrement sollicité par des prestations diverses.

Ainsi, des Détachements d'Honneur ont participé à de nombreuses cérémonies patriotiques : le 8 mai à LIEGE à l'occasion de la Commémoration de la fin de la guerre 40-45, le 9 à BRUXELLES à l'occasion des Fêtes de l'Infanterie, le 10 mai à CHASTRES et le 24 mai à VEDRIN.

Le Peloton Eclaireurs a apporté sa participation aux festivités organisées à CINEY le 9 mai. Ce rassemblement était organisé au profit des œuvres de Sic-ODE.

Les Eclaireurs se sont ensuite rendus à AMAY du 11 au 16 mai en vue de s'y familiariser avec l'emploi des explosifs.

Après les fêtes de parrainage à MOXHE, les cérémonies du Souvenir et les Fastes Régimentaires, la 1 Cie a effectué une période de tir à BOURG-LEOPOLD en vue d'y préparer le futur Challenge du Fusilier d'Assaut.

Le 26 mai a eu lieu à HOTTON la conférence de presse préparatoire à la Marche du Souvenir 1970. Les conditions météo ont permis une pleine réussite de cette journée. Dans la salle de réunion de la « Commanderie », les membres de la presse nationale ont assisté à un exposé complet sur l'organisation de la Marche 1970. Après un excellent dîner, les participants ont pu assister à une démonstration de travail dans les rochers particulièrement bien réalisée par un Peloton du 7^e Chasseurs Alpins et par notre Peloton Eclaireurs.

Parrainage de la 1 Cie par la commune de Moxhe



Le cortège défile devant les autorités communales de Moxhe et la marraine de la 1re Cie, sous la conduite du commandant Dewulf.

En tête, « Clovis », la mascotte du 3 Ch A et à droite, la fanfare hannutoise.

C'était il y a trente ans, le 10 mai 1940, au premier jour de la bataille. Le soir d'un vendredi d'été, à la veille de la Pentecôte, le jeune Marcel Royer de Moxhe mourait au combat à Rochelinal où s'illustraient les « Chasseurs Ardennais ».

Ce 10 mai, ils étaient 120 Chasseurs Ardennais à être accueillis à Moxhe pour tout le week-end. C'est dans une ambiance de joyeuse camaraderie et d'allégresse villageoise que se sont déroulées ces cérémonies de parrainage de la 1 Cie du 3^e Chasseurs Ardennais de Vielsalm par la population de Moxhe.

Le premier orage de l'été avait surpris la Compagnie à Liège où elle participait à la veille aux cérémonies d'Hommage national. C'est ainsi que la troupe n'arriva à Moxhe qu'aux petites heures de la nuit. Ce qui n'empêcha pas un accueil des plus chaleureux.

Le samedi 10 mai à 10 h 30, la fanfare hannutoise conduisit le défilé de la Cie vers le terrain de football où devait se dérouler la cérémonie de parrainage.

Après le salut au drapeau, le RP Maerstes, curé de la paroisse, procéda au « baptême de la 1 Cie. Entouré de la marraine Mlle José Desneux et du Bourgmestre M. Jamart, Monsieur le Curé se réjouit de trouver deux communautés rassemblées dans l'amitié; l'une composée de paisibles villageois se souvenant avec émotion de leur camarade Marcel Royer, l'autre composée de citoyens en uniforme tenant haut la tradition de fidélité au message du caporal Royer. Le commandant Dewulf et le Bourgmestre échangèrent alors des cadeaux souvenirs. Après avoir été fleurie, la marraine remit à chaque Chasseur Ardennais un gentil souvenir de leur séjour à Moxhe. Le commandant Dewulf conféra alors le titre de « Chasseur Ardennais d'Honneur » à Monsieur le Bourgmestre et le coiffa du célèbre béret vert.

Devant une assistance émue, le commandant Liégeois, Chef de Peloton du caporal Royer à Rochelinal, remit les distinctions honorifiques à la maman du vaillant soldat. D'autres anciens combattants, prisonniers et résistants furent associés à cet hommage. Le Président local des Anciens Combattants devait décliner pour clôturer la cérémonie officielle :

« Quoique tous pacifiques, je me fais l'interprète de nos sentiments d'attachement à votre devise « Résiste et Mords »,

MARCHE DU SOUVENIR



Au moment où paraît ce numéro, le Marché du Souvenir 1970 sera déjà terminé. Voici une fort belle vue aérienne, prise par le service d'Information des Forces Armées, et qui montre un panorama de Marielange, avec à l'avant-plan notre monument national et des marcheurs entamant la deuxième étape.

si la fatalité nous amenait à devoir empêcher de saccager à nouveau notre patrimoine national ». Un défilé conduit par le jeune fils du Bourgmestre en tenue de Chasseur Ardennais et par notre « Clovis » parcourut alors les rues du village.

Après un agréable dîner de famille, l'après-midi fut consacré aux activités sportives. On put assister à une démonstration de « Close Combat » et à un match de football qui restera mémorable à l'Entente moxhoise : 7 buts à 3... en faveur des Chasseurs Ardennais bien entendu.

Au cours du bal animé par l'orchestre « Les Marcassins » tous purent goûter aux joies de l'amitié sincère. La journée se terminait ainsi sur une note des plus chaleureuses.

Le lendemain, après la messe dominicale, une délégation conduite par Monsieur le Bourgmestre, Mlle Desneux, le RP Maerstes et le Commandant Dewulf accompagnait la famille de Marcel Royer au petit cimetière où tous s'inclinèrent devant la tombe de leur frère d'armes.

Pour le midi, toute la population de Moxhe avait tenu à inviter les 120 Chasseurs dans les familles. Cette heureuse initiative se termina par un thé dansant où les nouveaux amis eurent une fois encore l'occasion de se rencontrer.

On a déjà revu des Chasseurs Ardennais à Moxhe et plusieurs habitants de ce beau village de Hesbaye ont rendu visite au 3 Ch A à l'occasion de leurs fastes régimentaires.

Dans quelques mois, les soldats de la 1 Cie quitteront le Bataillon. On peut être assuré que le passage à Moxhe constituera un de leurs plus chers souvenirs, souvenir basé sur le plus beau des sentiments : la fraternité.

VOISIN
SM



COUPS DE BOUTOIR

CITE DE L'ESPOIR

Suite à l'écho intitulé « Plumes de paon » paru dans notre dernier numéro, le président de la section du Brabant de la Ligue nationale des Vétérans du roi Léopold III nous a adressé une aimable lettre observant que dans le précédent bulletin de son association, on avait publié un long article, en français et en flamand, relatif à la tombola Cité de l'Espoir et que ce texte signalait que l'organisation était le fait de la section 1 Ch. A. de notre fraternelle.

Nous ne le nions pas, mais notre correspondant omet de préciser que cet article était signé de l'adjutant Leuris.

Au surplus, nous avons voulu uniquement relever la présentation singulière d'un article qui donnait à penser que c'était la Ligue qui avait mis sur pied cette tombola. Nous ne désirons pas de polémique et considérons l'incident comme clos.

LES MOTIVATIONS DE LA RESISTANCE

A l'occasion du 25^e anniversaire de la victoire, l'Union internationale de la Résistance et de la Déportation (UIRD) que préside le général Guérissé, a lancé une proclamation où l'on peut lire notamment :

« L'UIRD rappelle que la résistance fut le fait du refus de la conscience d'accepter que la force prime le droit, que le fanatisme et les haines deviennent les moteurs de l'activité humaine, que la discrimination sociale, linguistique, nationaliste, raciste, idéologique ou religieuse serve de justification au despotisme. Le message de la Résistance c'est le rappel constant des exigences de la liberté qui se gagne et se mérite par l'effort de tous et de tous les jours, par la pratique de la tolérance et de la fraternité, par la reconnaissance à chaque citoyen du droit à l'instruction, à la connaissance, à la libre information, à la libre circulation et à l'égalité des chances au départ de la vie afin que chacun puisse dignement accomplir son destin d'homme et prétendre au bonheur. »

Qui refuserait de souscrire à d'aussi nobles principes, mais ils sont si mal mis en pratique ?

ADIEU A L'ARMEE

Le grand soldat que fut le général Danloy devait se signaler, lors de ses adieux à l'Armée par un discours sortant de la routine. Nous l'avons lu avec émotion dans l'hebdomadaire « FM » :

« ...au moment où je quitte le service, mon cœur n'est que reconnaissance pour l'Armée où j'ai vécu trente-cinq ans. Elle m'a donné les activités, les aventures, les voyages, les sports que j'aimais... mais surtout elle m'a fait vivre dans une atmosphère d'idéal à réaliser, de jeunes hommes à former, de magnifique camaraderie, d'amour du pays et de ceux qui y vivent ».

« SERVICES SPECIAUX »

Passeablement ridicule tout le « foin » de certains organes de presse à propos de l'examen au niveau supérieur de l'Armée de l'opportunité de créer une « Division des Services spéciaux ». L'expression était fort malencontreuse, et le ministre en a convenu, d'autant qu'elle recouvrait des domaines totalement différents de ceux qu'on a cru visés. Bien que l'affaire ait été dégonflée, certains continuent cependant à l'agiter et à prêter à M. Segers, dont chacun est libre d'apprécier la politique, l'intention de jouer les

James Bond ou les Canaris et autres Alan Dulles. En fait, il était question de regrouper au sein du MDN les services d'information, les problèmes de la jeunesse et de la formation civique et le centre de formation complémentaire des cadres, ce qui n'a vraiment rien de « policier ». Il semble cependant que ce projet était surtout soutenu par un membre du cabinet du ministre soucieux de se préparer de l'avancement.

Ce qui nous navre en l'affaire, c'est qu'un document confidentiel, remis à un nombre limité d'officiers occupant les fonctions les plus élevées dans l'Armée, puisse aboutir sur la table d'un journaliste, auquel on ne peut guère reprocher de s'en être servi : il joue son rôle d'informateur, et rien dans le document ne portait atteinte à la sécurité nationale.

SERVICE NATIONAL

La France va donc réformer profondément son service militaire qui sera désormais, selon un parlementaire, « à la carte ». La durée du service sera ramenée à douze mois, on supprimera les sursis, mais les miliciens auront choix d'une « fourchette » de 18 à 21 ans pour être appelés. En principe, ils le seront à 19 ans, mais ils pourront devancer d'un an ou reporter jusqu'à 21 ans. Ceux qui auront terminé le service avant 21 ans, deviendront sur le champ électeurs.

Des sursis exceptionnels resteront possibles jusqu'à 27 ans, notamment pour les candidats médecins, pharmaciens, scientifiques, etc... Mais ils deviendront l'exception.

On a remarqué, en effet, que l'abus des sursis créait des inégalités sociales, et qu'il était difficile de faire coexister dans les casernes des miliciens de 19 et de 27 ans.

A noter qu'en France, une recrue sur quatre échappe au service militaire.

SOLDATS EN JUPONS...

Mais, ce n'est pas tout : on prépare, en France toujours, un « service civique » pour les femmes. Il serait de six mois, et s'appliquerait pour commencer à celles qui veulent entrer dans l'administration ou l'enseignement.

Les femmes pourront aussi désormais entrer à la fameuse Ecole polytechnique et se former ainsi à des fonctions de haute spécialisation dans des services civils et militaires. Les élèves polytechniciennes seront soumises à des obligations militaires dans le cadre des formations existantes. Après les premières « générales » aux Etats-Unis, on constata que l'égalité des sexes progressait... à grands pas.

LES ASPIRANTES...

En Belgique, on en est encore au stade de la « Chochelet ». La presse nous a appris, en effet, la constitution d'une « Ligue des familles de militaires en dessous du rang d'officier » qui se propose d'intéresser davantage l'opinion publique et ses représentants à « la chose militaire ». Elle veut permettre aussi « aux épouses de militaires de défendre et d'appuyer, armées de tous les membres de sa famille, les aspirations émanant de leur époux... » (sic)

Heureux militaires !... mais, gare à la prochaine manifestation des cette armée nouvelle !

BADGE

On voit de plus en plus des automobilistes arborer cette étiquette autocollante tricolore qui veut symboliser l'attachement à l'unité nationale, en montrant un lion de Flandre et un coq wallon qui se font des amourettes. Le geste est significatif et courageux, d'autant qu'au plan graphique, cette étiquette est une horreur.

Placez-la quand même sur votre voiture, à côté de nos décalcomanies à la hure qui sont, elles, beaucoup plus réussies.

GERMAN SPEAKING

Le très sérieux Journal britannique « The Financial Times » abandonnant, pour une fois, le domaine économique-financier où il fait merveille, a consacré dernièrement un article à nos querelles linguistiques. Bien mal à propos, cet article, d'ailleurs peu intéressant, était illustré d'une carte, indiquant que presque tout l'arrondissement d'Arion est « German speaking », donc de langue allemande. Sans doute, l'auteur s'est-il informé à Bonn ?...

LONGS CHEVEUX ET IDEES COURTES...

L'autre jour, des jeunes gens à longs cheveux ont cru bon de manifester « contre la guerre », parce qu'un cinéma de Bruxelles présentait un film à la gloire de l'extraordinaire général Patton.

Ils ignoraient sans doute qui est celui-ci et que sans lui, non seulement, ils n'auraient pas aujourd'hui le droit de chahuter sur la voie publique, mais même pas celui de porter leurs longs cheveux...

SUS A L'AUTORITE

L'Autorité — au sens propre — est partout battue en brèche. On n'a plus le courage ni de l'exercer ni de la supporter. « Les chefs des grandes industries se plaignent de l'insubordination de ceux qu'ils emploient ; les prévenus inactivent leurs juges en plein tribunal... quand les étudiants estiment qu'on lèse leurs intérêts, ils font une émeute ; des prêtres veulent réformer l'Eglise sans tenir compte du Pape ; même les enfants n'obéissent plus comme leurs parents se souvenant d'avoir obéi... » On pouvait lire ce texte dans « Le Figaro ».

Est-il besoin d'ajouter que le principe de l'autorité est surtout attaqué par les jeunes, auxquels le manifeste de l'UIFD cité plus haut disait :

« L'UIRD reconnaît aux jeunes, que des injustices innombrables existent légitimement, le droit à la contestation » pour autant qu'il s'exerce en dehors des voies de la violence qui fut l'arme première du nazisme et du fascisme ».

CONTESTATIONS...

Dans notre temps, on conteste on bloque... Les commerçants arrêtent toute circulation avec leurs voitures, sans doute pour qu'on vienne faire des emplettes là où ils ne sont plus. Les conducteurs de poids lourds font la même chose l'après-midi pour protester... d'avoir été bloqués le matin par les commerçants. Comme cela, ils perdent une journée au lieu d'une demie. Il y a des jeunes gens qui s'inscrivent dans les universités, alors que non seulement ils n'ont pas la moindre envie d'étudier, mais surtout pour empêcher les autres de le faire.

Parce que nous sommes au siècle des loisirs et des vacances généralisées, le nec plus ultra consiste à empêcher les autos de passer et les vacanciers de se reposer. Un agitateur professionnel a annoncé qu'il allait enquiquiner tous les riches voulant partir en vacances. En vérité il n'ennuiera que les braves travailleurs et congés payés, car les richards ne se déplacent plus en voiture pour les vacances, et ils vont aux Bermudes, Bahamas, Tahiti, Hawaï, etc...

Il y a aussi les fonctionnaires s'estimant mal payés pour leur travail et qui s'infligent des travaux supplémentaires en faisant la grève du zèle.

Bref, il faut empêcher partout la machine de tourner. Et si l'on trouve surtout ces agissements en France, c'est parce que ce pays partent les révolutions et les évolutions, mais tout le monde s'en trouvera en...rhum !

J. de la Hure.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fraternelle a tenu réunion le samedi 3 juin à Libramont. Le nouveau président du Brabant, M. Jean Goffart a été installé dans ses fonctions d'administrateur.

La section de Houffalize a été contraincte pour la bonne organisation du dernier congrès national.

Des administrateurs ont souligné la remarquable réussite des fastes du Congrès Chasseurs Ardennais, l'accueil extraordinaire et sans précédent reçu par les détachements d'anciens et le caractère émouvant des cérémonies. Ils ont réitéré l'expression de leur gratitude au lieutenant-colonel Stenuit, et à tous ceux qui ont, sous ses ordres, contribué à cette initiative.

Le conseil a longuement discuté de la commémoration en septembre prochain du 25^e anniversaire de la création de la Fraternelle. Il a mis au point le programme présenté par le président du comité d'organisation, M. Raymond Reuter. Il a décidé de prendre en charge une partie des frais de déjeuners de tous les participants et a invité les sections qui le peuvent à assumer également une contribution à établir un forfait incluant les transports groupés.

Les membres du conseil ont ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire national adjoint et d'un trésorier national adjoint. Ils se sont déclarés satisfaits de l'évolution des inscriptions qui continuent de progresser.

Des remerciements ont été adressés aux parlementaires ayant accepté de déposer la proposition de loi reproduite plus loin concernant la rente de combattant et de captivité.

Le conseil a encore pris des décisions honorifiques dans le cadre du mouvement quinquennal et s'est réjoui de la sortie prochaine du disque de la Marche des Chasseurs Ardennais chantée et de la Marche de la Fraternelle.

Deux nominations

L'adjutant-chef François Guilot, ancien du 2^e Ch. A. et actuellement secrétaire du général-major médecin Guérisse, a été désigné en qualité de secrétaire national adjoint de la Fraternelle.

L'adjutant-chef Charles Grimons-ter, ancien du 1^{er} Ch.A. et actuellement à l'École d'Infanterie, a été désigné en qualité de trésorier national adjoint.

Nos cordiales félicitations aux deux promus, dont nous sommes assurés qu'ils contribueront de leur mieux à l'exercice parfait de leurs nouvelles fonctions.

Veuves

Rappelons qu'à la suite de la modification statutaire décidée lors du dernier congrès, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés peuvent désormais devenir membres honoraires de la Fraternelle en acquittant la même cotisation que les membres effectifs.

Les veuves de Chasseurs Ardennais tombés au champ d'honneur ou décédés en captivité comme PG ou PP ou de des conséquences de leurs activités patriotiques continuent de pouvoir être inscrites comme membres honoraires, sans payer de cotisation.

RENDONS A CESAR ...

Dans le bulletin n° 81 du 1^{er} trimestre 1970, page 16, des fleurs sont adressées aux services des postes.

« Chapeau... à la poste ».

L'adjutant Jean Hubert, ancien disciple de classe de Monsieur Albert Hubert, à l'Institut Ste Marie à Arlon, est en service à la caserne Prince Baudouin et c'est dans son service que la lettre adressée au « Président des Chasseurs Ardennais Bruxelles » est venue échouer.

Immédiatement, ce pli a été remis au 1^{er} SM Revelart, membre de la Fraternelle, qui l'a envoyé au Président... le vrai cette fois.

Par conséquent, la tresse de guirlande, doit être reprise à la poste.

N.D.L.R. : Décidément, la poste n'est pas en bonne... posture !

FETE DE L'INFANTERIE

Nous étions à peine quelques Chasseurs Ardennais, le 3 mai dernier, place Poelaert, pour la Journée de l'Infanterie. Les anciens de 1914-1918 étaient nettement plus nombreux que ceux de 1940-1945, et ils leur ont donné une belle leçon, d'autant qu'ils ont défilé avec un entrain éblouissant.

Aurait-on perdu chez nous la fierté de notre Arme ? J'espère que l'an prochain, nous pourrions revoir un groupe fourni de bérets verts, avec qui nous fleurirons le monument érigé à la gloire de la « Reine des batailles ».

BRILLANT SUCCES

Le fils de notre vice-président national et trésorier de la section du Brabant, Georges Bodson, vient de clôturer des études particulièrement brillantes, en conquérant avec grande distinction le grade de docteur en sciences chimiques, et ce avec une thèse relative à la chimie organique. Nous le félicitons de tout cœur, ainsi que ses heureux parents, et nous lui souhaitons pleine réussite dans la belle carrière qui s'ouvre à lui.

CCP ET COTISATIONS

A l'examen de la page 2 de ce bulletin, les esprits observateurs auront pu remarquer que, désormais, toutes nos sections disposent d'un compte de chèques postaux ouvert au nom de la Fraternelle.

C'est là qu'il faut verser les cotisations, et non au CCP de la trésorerie nationale ou du bulletin. C'est aussi la formule la plus simple et la moins coûteuse... puisqu'elle est gratuite pour les titulaires de comptes.

Il a été constaté que les quittances de cotisations perçues par la poste donnent de moins en moins de bons résultats : souvent, il n'y a personne et le facteur sonne... rarement deux fois ; certaines épouses n'ont pas reçu d'instructions de leur seigneur et maître ; parfois, le facteur écrit « refusé », sans même avoir présenté la carte, etc...

Appel est fait à tous les retardataires pour notre année jubilaire : qu'ils paient sans retard leur cotisation au CCP de leur section...

LE BULLETIN

Nous avons reçu, depuis notre dernier numéro, pour le fonds de soutien du bulletin :

Anonyme, Neufchâteau	125 F
La générale DANLOY	100 F
Anonyme	200 F
Général BEAUPAIN	100 F
Chevalier SCHELLEKENS	
(10 ^e de Ligne)	100 F
Arsène ANDRE, Polleur	25 F
Léon KRUTWIG (10 ^e de Ligne)	50 F
Daniel RYELANDT, Orchimont	80 F
Mme DEBOUCHEZ-CLARIN-VAL, Corbion, à la mémoire du commandant DEBOUCHEZ	50 F

Total 830 F

D'autre part, notre camarade Adolphe DROESHAUT, de la sous-section de Molenbeek a recueilli 17 abonnements de soutien.

Nos vifs remerciements à tous.

LE JEU DE CINEY

La FNAPG de Ciney, dont un des amateurs est notre recruteur n° 1, Donia Widart, a organisé les 9 et 10 mai un spectacle de grande envergure pour célébrer le 25^e anniversaire de la victoire et de la libération des camps, et ce au profit du home de St-Ode. Il s'agissait d'une sorte de rétrospective à grands tableaux de la guerre 1940-1945, en quelques-unes de ses phases : le 10 mai 1940, la campagne, la vie du PG, la résistance et les maquis, la libération. Il y avait notamment un extrait du Jeu de Bodange de Fr. Kiesel.

La direction de la mise en scène était assurée par M. Jack Main, alias lieutenant-colonel BEM Jacques, qui avait monté déjà deux spectacles de choix lorsqu'il commandait le 1^{er} Ch. A. Parmi de nombreuses autres unités de l'Armée, le 3^e Ch. A. a prêté son concours à ces manifestations.

Décès

Mme Jean MILITIS

Nous avons été fort peints d'apprendre le décès de Mme Jean Militis, femme de notre membre d'honneur, le major Militis. Elle était aussi la sœur de l'abbé Albert Dumont, curé de Signeux et ancien aumônier Ch. A.

Frappée d'un mal hélas ! inexorable, Mme Militis avait subi ces dernières années deux interventions chirurgicales, et elle a supporté ses grandes souffrances avec un énorme courage. Elle continua de se dévouer à des œuvres sociales, notamment celles en faveur des enfants handicapés qu'anime son mari.

Nous renouvelons à ce dernier et à tous les membres de sa famille, nos sentiments bien amicaux de sympathie.

M. Désiré TALBOT

Le 27 avril, est décédé à Saint-Mard, le père de notre ami Paul Talbot, secrétaire-trésorier de la section de Virton. Ce dernier, qui assume la direction de cette section durant la maladie du président Authenne, avait tenu, en dépit de l'état de santé de son père, à être présent à notre congrès national de Houffalize. Nous lui réitérons nos vifs sentiments de condoléances.

Le major JAVAUX

La presse nous a appris la mort à Namur, au début du mois de mai, du major honoraire Aristide Javaux, qui était un des survivants du fort de Loncin en 1914. Il avait appartenu par la suite au 10^e de Ligne et aux Chasseurs Ardennais, étant notamment commandant de quartier à la caserne de Flawinne. Il était âgé de 77 ans. Nos sincères condoléances à Mme Javaux et à ses enfants.

Anatole BURNON de la 3^e Cie du 2^e Ch. A.

S'intéressant de façon exemplaire au sort des anciens de la compagnie qu'il commandait en 1940, le major Eppe, président de la section d'Etalle, nous dit combien il a été affligé au décès d'Anatole Burnon, de Remichampagne-Hompré, membre de notre section de Bastogne. Burnon s'était mis en valeur durant la campagne de mai 1940, notamment en effectuant une reconnaissance audacieuse à Caeneghem, sur le Neringbeek, alors que le 2^e Ch. A. devait protéger le repli de Vinkt.

A sa veuve et à ses trois enfants, vont nos condoléances émuës.

L'aumônier KOHL

C'est notre ami Dombret qui nous a appris le décès à Herve, le 16 mai 1970, de M. l'abbé KOHL, aumônier en 1940 du 10/3 Ch. A., le bataillon qui fut le plus touché par les terribles bombardements de Temploux.

Le défunt avait été curé de Fraiture-Comblain et de Clermont-sur-Berwinne, et était ex-PG des Oflags VIII C et III B.

Mme Camille DECKER

Le 1^{er} juin, est décédée à Arlon, la femme de notre ami Camille Decker, échevin, ancien député et beau-frère de feu le lieutenant-colonel Mathen.

Nous lui renouvelons l'expression de notre sympathie émue.

LES CHASSEURS ARDENNAIS

A ARLON

A LA FETE DU MAITRANK

LE 24 MAI 1970

La fête du MAITRANK a coïncidé avec le Congrès du Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel qui se sont déroulés les 23 et 24 mai à ARLON.

Arlon, cité romaine, est la marraine du 1^{er} Bataillon des Chasseurs Ardennais. M. Simon, bourgmestre d'Arlon, est un officier Chasseur Ardennais de 1940 qui, chaque année, fait le déplacement d'Arlon au lieu de stationnement du 1^{er} Ch. A pour venir assister aux fastes. M. Simon n'est pas que le bourgmestre de la ville, il est également Grand Bailli de la Confrérie du Maitrank.

La Conférence du Maitrank est issue de la commission des fêtes et a décidé de se constituer en association sans but lucratif et d'éditionner une revue qui paraîtra deux fois par an. Son premier numéro de juillet fera l'historique du Maitrank.

A l'initiative des Arlonais, vient de se créer un conseil supérieur des confréries de la province du Luxembourg qui confrontera les programmes et s'associera mutuellement dans les diverses activités.

C'est ainsi que nous avons rencontré des membres des confréries suivantes : Le Matoufé de Marche-en-Famenne, Les Herdiers d'Ardenne de Bastogne, Saint-Arnould des Comtes de Chiny.

Cette année, une nouvelle dignité a été créée au sein de la Confrérie du Maitrank, celle d'échanson d'honneur. Cette dignité est conférée à des autorités et personnalités que la Confrérie veut spécialement honorer.

Le titre d'échanson et de compagnon est, comme par le passé, octroyé à des personnalités locales qui se dévouent pour le bien de la ville ou en faveur du Maitrank. C'est ainsi que furent intronisés des Chasseurs Ardennais.

Echansons d'honneur :

M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ;

Le colonel BEM Marlière, commandant militaire de la Province de Luxembourg, ancien du 3^e Ch. A. d'avant-guerre.

Le lieutenant-colonel Stenuit, commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Echanson :

Le major Gérard, adjoint au commandant militaire de la Province de Luxembourg.

Compagnons :

L'adjutant-chef Doyen, Adjoint du Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais ; L'adjutant Leuris, secrétaire du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Notre marraine avait très bien fait les choses, car après la cérémonie d'intronisation un déjeuner digne de Lucullus réunissait environ 400 convives qui, sous l'influence du Maitrank, menaient joyeusement ripaille.

Les congressistes se rendirent ensuite en cortège à la Place Léopold où ils purent admirer le grand show du Maitrank

exécuté par six pays du Marché Commun :

La Musique des FDI, musiciens portant le béret vert et dont la réputation n'est plus à faire ; l'Harmonie de Wizee (Belgique) ;

Le Groupe Folklorique Columbaria de Colmar (France) ;

L'Harmonie des pompiers de l'usine Good Year du Grand-Duché de Luxembourg, dirigé par l'ancien Ch. A. Delbecq ;

La Fanfare Hesebacher de Saar-Weilngen (Allemagne) ;

De Trommelaeren van Roosendale (Pays-Bas) ;

Un groupe folklorique de Udine (Italie).

BASTOGNE 1940

Notre ami, le commandant e.r. Georges Hautecler nous signale que, suite à l'appel paru dans notre revue, il a reçu un compte rendu très détaillé du lieutenant (en 1940) Roger FOSSOUL, qui commandait le 1^{er} peloton de la 8^e compagnie du III^e bataillon du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais. Ce compte rendu donne beaucoup de nouveaux éléments sur la campagne de cette unité en mai 1940. Qu'il en soit ici remercié et que son exemple incite de nombreux anciens du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais à suivre la même voie et à donner également leur témoignage.

Un nouveau témoignage est venu s'ajouter au dossier du 2^e régiment de chasseurs ardennais. Il s'agit de celui de Georges Colin, de la 2^e compagnie. Colin donne copie de son carnet de route du 10 mai au 13 juin 1940, date de son retour à Bastogne.

Espérons que d'autres anciens du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais imiteront son exemple.

Pour rappel les témoignages peuvent être adressés à la Fraternelle ou directement à l'adresse de notre ami, le commandant e.r. Georges Hautecler, 4, av. des Bouleaux, 1950 Kraainem.

Promotion

Le lieutenant-colonel Charles Pecquet, qui avait quitté le service actif au début de l'année dernière, vient d'être nommé colonel de réserve. Proficiat !

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1970 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.

— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.

— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Décès

Depuis le dernier bulletin, la section a enregistré le décès de trois de ses membres : Ernest Wolff de Thiaumont, Anoline Schadeck et Laurent Plovier. Ce dernier, d'origine brugeoise, fut longtemps le tambour-major de la Musique des Chasseurs Ardennais.

Cotisations

Quelques membres de la section n'ont pas encore versé leur cotisation, et ce en dépit de plusieurs rappels. Ils sont priés de faire le nécessaire d'urgence au CCP 908.97 de la section d'Arlon ou encore en remettant le montant au secrétaire Robert Debière.

BERTRIX

Décès

La section a été éprouvée par trois nouveaux décès : le camarade Georges Lecler, ex-PG du Stalag XI A, mort le 7 mars à 62 ans ; le 19 mai, Marcel Golinvaux, ex-maquisard d'Orchimont, âgé de 51 ans et le 25 René Boulanger, 55 ans. Aux familles endeuillées, nous renouvelons nos vives condoléances.

ASSIETTES MURALES

La section de Bertrix remercie les camarades des autres sections qui ont déjà acheté ces magnifiques reproductions en bois de notre emblème. Une rectification toutefois pour les prochaines commandes : le prix reste fixé à 100 F, mais il faut ajouter, le cas échéant, 10 F pour les frais d'envoi. A noter que les anciens PG peuvent obtenir le même objet avec l'emblème des PG.

GASTRONOMIE

Le banquet traditionnel du 4 avril a emporté à nouveau un très grand succès, pas au point de vue financier malheureusement, mais en animation, au point qu'on aurait presque pu se passer d'orchestre, encore que celui-ci y ait mis jolimentement du sien. Sans doute, à la base de cet enthousiasme, se trouve en partie le nouvel apéritif servi en cette occasion, le « Sanglia », digne concurrent du... Maitrank arlonais, et aussi... des cuisses de canards, servies sur le coup de minuit, et auxquelles notre ami, Jean Goffart, président du Brabant, nous a fait une large publicité lors des festes régimentaires du 1 Ch A à Spich.

Pendant les agapes, des discours ont été prononcés par le président Klels et le président national. Ce dernier a remis la médaille d'argent du mérite de la Fraternelle à l'ancien président Paul Gruselin et à l'ancien secrétaire Louis Body.

Outre les précités, étaient également présents le lieutenant-colonel Derille, ancien commandant du 3 Ch A et actuel commandant du centre de formation de l'Ecole d'Infanterie; le lieutenant-colonel Stenuit, commandant du 1 Ch A ; le major Siraux, commandant du 3 Ch A ; le commandant Botton de l'EI, le lieutenant chef de musique FDI Cardon, tous accompagnés de leur épouse.

CONGRES NATIONAL

La section de Bertrix ayant l'honneur d'organiser le prochain congrès national en 1971, le comité demande à tous ses membres effectifs de se montrer assidus aux réunions, car il faudra compter sur beaucoup de bonnes volontés pour arriver à une parfaite réussite.

BRABANT

1. PERMANENCE

Notre permanence au local sera supprimée, son utilité étant relative. Nous invitons tous nos membres qui le désirent à s'adresser au « Gascogne » le jour de notre réunion mensuelle, le premier mardi de chaque mois. Un membre du Comité les accueillera bien volontiers.

2. MESSE ANNIVERSAIRE

Notre Service annuel sera exceptionnellement célébré le dimanche 13 septembre 1970 en l'église Ste. Alice à Schaerbeek.

Le Comité invite d'ores et déjà tous les membres de la section à assister à cette Messe à la mémoire de nos morts.

3. MEDAILLES DU MERITE

Cette année la médaille du mérite de la fraternelle a été décernée à MM. Alard, Helmbaeker, Huberty, Derweduw, Rempelberg, Tré, Temmerman, Casseur, Guiot.

D'autre part, notre Secrétaire national et membre de la section, Victor Robert, s'est vu attribuer la médaille d'Officier du Mérite de l'Union des Croix de Guerre.

Nos plus chaleureuses félicitations.

Décès

Au début du mois de juin est décédé, à Libramont, le frère du vaillant porte-drapeau de la section, Max Génie. Il était combattant de 1940, au Génie, et avait été déporté pour le travail obligatoire pendant deux ans.

Nos bien sincères condoléances au dévoué Max et à sa famille.

HOUFFALIZE

Congrès national

Le Comité remercie de tout cœur les membres de la section qui, en lui prêtant leur généreux concours, ont contribué à la réussite de cette belle journée.

DOSSIERS

Nous déplorons une fois de plus le peu d'empressement témoigné par certains à nous retourner les formulaires envoyés à signer et à fournir les divers documents leur réclamés.

Nous rappelons à tous qu'il ne reste que quatre mois à peine pour introduire les demandes de médailles commémoratives 1940-1945. Ceux qui n'ont pas encore fait le nécessaire sont instamment priés de se mettre en règle sans tarder.

Quant à ceux dont les dossiers sont en souffrance parce qu'il y manque l'attestation prouvant leur participation à la campagne, qu'ils fassent diligence pour nous l'adresser. Si d'aucuns éprouvent des difficultés pour obtenir la dite attestation, qu'ils n'hésitent pas à nous en avvertir. Nous sommes tout disposés à les aider.

Décès

Les camarades Marcel MICHOTTE, de Dinez, Léon ADAM, de Houffalize et Norbert GOLINVAUX, de Hautfays, ont eu le malheur de perdre leur épouse. A ces anciens et à leur famille éplorée nous réitérons nos plus sincères condoléances.

LIEGE - VERVIERS

Voulez vous bien noter qu'à partir de ce jour le CCP de la section sera libellé comme suit :

9004.16 Fraternelle des Chasseurs Ardennais,

Section Liège - Verviers ASBL
c/o Durou Bd Avroy 57
4000 Liège.

Que les membres qui n'ont pas encore versé leur cotisation en profitent pour émettre les avis de crédit.

Nous avons eu le malheur de perdre un de nos anciens membres, M. Coster de Vaux s/Chèvremont. Notre ami Tonnoire a eu la douleur de perdre sa mère. Nous avons, par contre, été avisés d'une heureuse naissance chez M. Frey. Chaque fois, notre comité a adressé les messages de circonstance.

A la dernière assemblée d'Houffalize, nous avons eu la très grande joie de recevoir le Docteur Leroy, président de la Section de Verviers. Nous nous souvenons qu'il y a quelques années, le Docteur Leroy était de toutes nos manifestations : nous formons les vœux les plus amicaux pour qu'il reprenne cette bonne habitude et ce à notre plus grande satisfaction.

Notre section a pu constater que le Conseil d'Administration avait bien voulu honorer neuf de ses membres en leur décernant la médaille du mérite de la Fraternelle. Parmi ceux-ci nous avons relevé les noms d'excellents amis qui sont des nôtres depuis 25 ans ; à tous, nos plus amicales félicitations, et nous leur demandons de nous continuer leur attachement et leur amitié.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

CROIX DE GUERRE

Notre camarade Victor Claude, garde-champêtre à Neuvillers-Recogne, blessé de guerre, vient de se voir décerner la Croix de guerre 1940 avec palme. Notre ami aurait dû recevoir cette distinction il y a longtemps, mais il avait été victime d'une erreur administrative et il a fallu l'intervention active de la Fraternelle pour qu'on lui rende justice... bien méritée.

Nos félicitations.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION

Elle s'est tenue le 8 avril, à Longier — Salle du patronage — et a réuni une trentaine de membres, c'est bien peu !... Le président, après avoir rappelé l'action et les buts de la Fraternelle, a fait rapport sur l'activité de la section au cours de l'exercice écoulé et présenté le programme de l'année 1970. Il insista notamment sur le Congrès national à Houffalize, le 26 avril — auquel, signalons-le en passant, de nombreux membres de la section participèrent.

Le président eut des mots particulièrement aimables pour Mme P. Van den Corput, membre d'honneur de la Fraternelle et bienfaitrice de la section. Il signala qu'au cours de l'exercice écoulé, des secours pour un montant de 5.640 F furent alloués, en 1969, à des membres momentanément éprouvés et remercia les délégués locaux pour leur action et leur collaboration. De 225 au 31-10-68, le nombre de membres est passé au 31-10-69 à 237 ; il augmentera encore cette année malgré quelques défections et décès. Au cours de la discussion qui suivit, certaines points concernant les nouveaux avantages matériels et moraux accordés aux anciens combattants furent éclaircis.

Cotisations

A l'heure actuelle, 240 membres de la section sont en règle de cotisation pour 1970. Il n'est resté plus que quatre — isolés — à satisfaire à cette obligation. Nous ne citerons pas leurs noms, mais ils se reconnaîtront certainement à la lecture de ces lignes et s'empresseront certainement à réparer leur oubli.

Distinction honorifique

Nos amicales congratulations aussi au secrétaire-trésorier de la section François Hannick qui, au titre de président de la Chambre des Métiers et Négoces de la province de Luxembourg, vient de se voir octroyer la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Nous avons appris en outre avec satisfaction que son fils Pierre Hannick qui était attaché temporaire, depuis plusieurs années, aux Archives de l'Etat à Arlon, venait d'être titularisé à titre définitif.

DECES

Le comité de la section vient seulement d'apprendre le décès d'un de ses membres : Désiré Léopold BEAUDET, de Thieusies (Hainaut), décédé à la clinique de Jolimont (Haine-St-Paul), le 16 octobre 1969, après une longue et pénible maladie. C'était un fidèle de notre Fraternelle et faisait partie à la section de Neufchâteau — où il comptait plusieurs amis — depuis de nombreuses années.

Le président de la section s'est aussitôt mis en rapport avec Mme Beudet pour l'assurer de ses sentiments de sympathie.

VIELSALM

ASSEMBLEE ANNUELLE

Celle-ci a eu lieu le samedi 11 avril au local habituel (Hôtel Central à Vielsalm). Le comité remercie tous les membres qui ont fait le déplacement ce jour-là pour se joindre à lui. Il semble que le jour était mal choisi pour une réunion, la plupart des membres ayant demandé que celle-ci ait lieu un dimanche comme par le passé. Il en sera tenu compte pour l'année prochaine.

SECRETARIAT

Notre secrétaire Georges Schmitz étant démissionnaire depuis plus d'un an, il fallait pourvoir à son remplacement. C'est notre camarade Joseph Haidon de Lierneux qui a accepté de remplir cette tâche et a été élu à l'unanimité par l'assemblée. Il y a déjà longtemps qu'il est un de nos membres les plus dévoués, présent à toutes les manifestations et à toutes les activités de la section. Le passé étant garant de l'avenir, nous pouvons être assurés d'un excellent service de la part de notre ami Joseph.

21 JUILLET

Il nous faut rappeler, avec le vice-président Guy Remacle, la traditionnelle « corvée des entrées » à la fête du 21 juillet à Vielsalm. Cette activité rapporte à la caisse d'entraide 20.000 F. Devons-nous la laisser tomber faute de bonnes volontés pour nous aider ? Nous faisons appel encore une fois au dévouement de tous. Déjà, un certain nombre de nos camarades nous ont promis leur présence, mais il n'y en a pas assez. Vous pouvez vous inscrire chez un membre du comité ou chez le camarade Franck à Bèche. Merci d'avance !

DISQUE

Ceux qui désirent se procurer un disque de la marche des Ch A (musique et chant) peuvent s'inscrire chez Emile Goosse en versant la somme de 100 F au CCP 8709.76 de la Section. Le disque leur sera remis lors de sa parution. Le prix est plus élevé que celui prévu à l'assemblée à cause du prix de revient plus élevé que l'estimation initiale.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

La vie au 1 Ch A

(Suite de la page 13)

Mutations

Notre sympathique capitaine BEM Maurice Dieu, touché par l'inextinguible loi des mutations, passe à l'Etat-Major du 1 (BE) Corps.

Le commandant BEM Jean Dubois nous revient après une très longue absence.

Nominations

Au grade de 1^{er} sergent-major : les 1^{ers} sergents Vanderroot et Alvoet.

Au grade de 1^{er} sergent : le sergent Bastin.

Au grade de caporal : Honnay P., Maquiestaux J., Sclavon D., Scufflaire G., Nebroj H., Goutoudis K., Styczynski T.

Distinctions honorifiques

La Croix Militaire de 2^e Classe a été décernée au commandant Momen.

La Décoration Militaire de 1^{re} Classe au 1^{er} sergent Anciaux, sergent Taminaux, caporal Lejeune.

Résultats des examens pour l'accession au grade de Major

Les quatre candidats du 1^{er} Chasseurs Ardennais : les commandants Bernard, Engels, Kileste et Lefèbvre ont réussi.

Nous félicitons vivement les nouveaux promus, les décorés et les futurs majors.

Naissance

Nous souhaitons la bienvenue à Renaud et félicitons chaleureusement le lieutenant et M^{me} Sizaire.

Décès

C'est avec peine que nous avons appris le décès du père du capitaine Ferraro.

Nous présentons au Capitaine et à Madame l'expression de nos condoléances émues.

DANS L'EUFEL

Du 17 au 23 avril, de grandes manœuvres se sont déroulées au camp de Vogelsang, autour du 1^{er} Chasseurs Ardennais renforcé. Elles avaient reçu pour dénomination « Hardi Marcassin ». De forts éléments du 3^e Chasseurs Ardennais y donnaient la réplique, ainsi que de diverses autres unités.

Bilan, écrit l'hebdomadaire militaire « FM » : « de l'allant, pardon, du mordant et une belle résistance à la fatigue et au découragement. Bon chasseur chasseur de race ».

HOMMAGE AU CAPITAINE SEGERS

Le capitaine Segers, passé du 1 Ch A, comme S5 de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, est un membre particulièrement actif de notre section de Spich. En avril dernier, il s'est vu remettre par le Régimentspräsident de Cologne la croix du Mérite avec ruban au Bundesverdienstkreuz de la République fédérale pour être un des meilleurs artisans des excellentes relations qui se sont établies entre la population locale et les quelque 1.800 Belges constituant la garnison de Spich. Nos bien vives félicitations.

LE 30^e ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA LYS COURTRAI ET VINKT

La cérémonie nationale de Courtrai est déroulée le 31 mai, suivant le cérémonial habituel : messe, dépôt de fleurs et défilés.

Personnalités : les représentants du Roi du roi Léopold, ainsi que du ministre de la Défense nationale, les autorités courtraisiennes, parmi lesquelles le ministre d'Etat Gillon et l'ancien ministre Dehaene. Pas un membre du gouvernement mais les avait-on invités ? —, un seul président d'une association nationale Ch.A. Beaucoup de drapeaux, un nombre limité d'anciens combattants parmi lesquels les Chasseurs Ardennais formaient le groupe le plus important et applaudi. Le défilé était renforcé de délégations en uniforme des 1 et 3 Ch. A., dont les chefs de Corps se trouvaient à la tribune aux côtés du président national.



Les enfants de Vinkt, par leur participation originale et soigneusement préparée, confèrent toujours un cachet particulièrement émouvant à la commémoration annuelle des combats et atrocités de mai 1940.



Allocution vibrante du bourgmestre de Vinkt, M. Roger Vercamer.

Une partie des Chasseurs Ardennais ont pris le déjeuner à Vinkt dans une atmosphère très amicale, avec les autorités de la commune. Ils furent rejoints ensuite par les autres participants à la manifestation de Courtrai, puis d'autres venus directement à Vinkt. Des cars spéciaux du Brabant et de Houffalize, et une dizaine de drapeaux de la Fraternelle : fédéral, Brabant, Molenbeek, Erezée, Etalle, Houffalize, Liège, Virton, 1 Ch.A. — Une forte délégation de la section du Brabant de la Ligue nationale des Vétérans du roi Léopold III, conduite par son président, M^{re} Cleeremans, devait se joindre à nous pour la cérémonie.

Une surprise : le ministre de la Défense nationale, M. Segers, nous avait délégué la musique FDI qui, sous la conduite de son chef, le lieutenant Cardon, devait rehausser considérablement la manifestation.

Après le cortège, depuis la route de Deinze, conduit par la musique FDI et les détachements des 1 et 3 Ch.A., que suivaient l'harmonie locale, les enfants des écoles, les associations locales, les autorités, la Fraternelle et les familles des victimes civiles, tout le monde se rangea autour du monument où la formation d'ensemble était réellement prestigieuse.

Après la prière pour les morts, les enfants des écoles chantèrent et récitèrent avec cœur des morceaux de cir-



Discours, en néerlandais et en français, du président national de la Fraternelle.

constance. Puis, eut lieu l'appel des morts, militaires par le président des Ch.A., civils par le bourgmestre Vercamer, accompagné de dépôt de bouquets sur chacune des tombes par les enfants des écoles. L'hommage officiel ensuite au monument par le bourgmestre, le président, le comité et les familles des victimes, accompagnés du Last Post et de la Brabançonne. Discours du bourgmestre qui insista sur l'amitié liant la population de Vinkt aux Chasseurs Ardennais et sur la haute portée de cette manifestation annuelle sur le plan de l'unité nationale.

Le président Hubert rappela que trente années s'étaient écoulées déjà depuis les événements que les habitants de Vinkt et les Chasseurs Ardennais commémoraient ensemble pour la 24^e fois.

Après avoir évoqué le souvenir des morts et le calvaire de la population, le président des Ch.A. exprima la douloureuse surprise des combattants de 1940 en présence de l'indifférence officielle à leur égard : rien pour célébrer, au plan national, le 30^e anniversaire de la campagne de mai 1940, pas plus que lors du 25^e. Il revient d'ailleurs sur le sujet dans son éditorial. Et de remarquer, pour terminer, que dans cette belle manifestation de Vinkt où Flamands et Ardennais sont confondus, on se trouve bien éloigné des querelles des langues, de sols et de régions, qu'on se trouve par-delà les marécages, qu'on regarde les choses de plus haut ; on a appris à se connaître et à s'estimer dans l'épreuve ; ces contacts annuels ne font que renforcer l'amitié et la compréhension.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

G. EVERLING sprl

Marché aux Légumes, 4 — 6700 Arlon

Téléphone (063) 212.97

TOUT POUR LE BUREAU

TOUT POUR L'ECOLE

MACHINES ET MEUBLES DE BUREAU

TAXIS Mercedes

RUE DE RENCHEUX, 33 — 6690 VIELSALM

VOITURES POUR MARIAGES ET EXCURSIONS

JULIEN DUMONT

Ancien Chasseur Ardennais et prisonnier de guerre

TELEPHONE (080) 161.22

H. & R. WILLEMS

Rue de Presseux, 24 — 6600 Libramont

Téléphone (061) 225.66

GRAVURES DECORATIVES SUR SCHISTES — MARBRES

GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMÉMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE

« CHASSEURS ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

Rente de Combattant et de captivité

Proposition de loi déposée par le député Ch. A. Roland GILLET et contresignée par les députés luxembourgeois

Roger LAMERS, Charles-Ferdinand NOTHOMB et Louis OLIVIER

L'avant-projet de texte de cette proposition de loi a été préparé par le président national de notre Fraternelle (pour commentaires, voir notre précédent numéro et, dans celui-ci, les communications du président) et mis au point avec le député de Bruxelles, Roland GILLET, ancien du I.Ch.A. en 1940.

En vue de la situer en dehors des compétitions de partis, il a été demandé à trois parlementaires luxembourgeois, représentant les trois partis nationaux, de contresigner la proposition. Ont accepté immédiatement: MM. Roger LAMERS (P.S.B.), vice-président de la Chambre des représentants, Charles-Ferdinand NOTHOMB (P.S.C.) et Louis OLIVIER (P.L.P.), bourgmestre de Bastogne. Nous les en remercions de tout cœur... et nous espérons que l'unanimité nationale se retrouvera pour un vote favorable.

DEVELOPPEMENTS

Par la loi du 24 avril 1958, a été créée une rente combattant et de captivité, qui était octroyée uniquement à certaines catégories strictement délimitées de combattants et autres titulaires d'un statut de combattance nationale.

La loi du 29 mars 1967 a prévu de nouvelles catégories de bénéficiaires. Une autre loi du 12 décembre 1969 a institué une rente en faveur des déportés de la guerre 1914/1918, et des réfractaires et des déportés pour le travail obligatoire de la guerre 1940/1945.

Enfin, le projet de loi 657, voté par la Chambre le 29 mars 1967, et qui constituait la concrétisation de la programmation gouvernementale en faveur des victimes du devoir patriotique, a prévu nouvelles modifications aux lois des 24 avril 1958 et 29 mars 1967, en indiquant:

les militaires passés légitimement en France, pour la période du 29 mai au 26 juin 1940; les périodes d'hospitalisation suite à des blessures et maladies ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation et contractées:

a) en France entre le 29 mai et le 26 juin 1940; b) pendant la captivité comme prisonnier de guerre; c) pendant la captivité comme prisonnier politique; les démineurs.

A remarquer que le délai ultime à prendre en considération pour le calcul de la rente est fixé au 31 mai 1945 pour les militaires passés en France et à 28 février 1946 pour les prisonniers politiques et les démineurs.

Après ces aménagements, continueront cependant subsister des anomalies et des injustices: Les hospitalisés pour blessures et maladies continuent de subir un traitement défavorable par rapport aux autres catégories, en raison de délais trop stricts pour les hospitalisations et du refus de prendre en considération les congés de convalescence et similaires;

Les militaires mobilisés entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940 demeurent oubliés.

HOSPITALISATIONS

T CONGES DE CONVALESCENCE

Les modifications contenues dans le projet 657 constituent certes une amélioration, mais elles ont entraîné l'inconvénient d'effectuer de nouvelles sélections, assez arbitraires, entre hospitalisés et de traiter ces derniers moins favorablement que les autres catégories. Il serait au demeurant beaucoup plus simple et plus normal de prendre en considération pour tout le monde — et donc aussi les hospitalisés — toute la période allant du 10 mai 1940 au 8 mai 1945. Pourquoi aussi fixer des dates si différentes pour les prisonniers de guerre et les prisonniers politiques?

En outre, on refuse, jusqu'à présent, de prendre en considération les congés de convalescence, les congés de repos et les absences autorisées pour

motifs de santé, ce qui, pratiquement, conduit à exclure du bénéfice de la rente — il faut une durée minimum de six mois — tous les grands blessés qui n'ont pu, ensuite, militer dans une formation, ou reprendre du service. Cette position conduit à ce que les hospitalisés pour blessures ou maladies soient traités plus sévèrement que les autres catégories de bénéficiaires de la rente, d'autant que les congés indiqués ci-dessus ont toujours été regardés comme services actifs, et qu'ils interviennent notamment pour le calcul des pensions militaires et civiles d'ancienneté. Il faut ajouter que les congés de convalescence, etc., sont admis implicitement par le statut des militaires ayant appartenu aux Forces belges de Grande-Bretagne, et comptent donc pour l'octroi de la rente de combattant aux dits militaires. En effet, l'article 3, § 3, 2° du statut en question ajoute au temps de service à prendre en considération « la durée de non-activité pour motif de santé, lorsqu'elle est due à une blessure ou à une maladie ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation ».

Au reste, le statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940/1945 (arrêté royal du 28 août 1964) précise en son article 3, 2° alinéa: « Il y est ajouté la durée des absences pour motif de santé lorsqu'elle est due à un fait dommageable ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation et si elles ont été autorisées par l'autorité compétente ».

En outre, les absences pour motif de santé se rattachant à une pension de réparation et se situant entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 sont inscrites comme « service de guerre » sur la carte des états de services de guerre du combattant 1940/1945. Elles sont également comptabilisées comme service actif dans l'arrêté royal du 7 novembre 1956 concernant les services militaires à prendre en considération pour l'attribution des bonifications d'ancienneté, où on peut lire, à l'article 11: « Les services considérés par les articles précédents sont augmentés de la durée des absences pour motif de santé, si elles ont été occasionnées par un fait dommageable donnant droit à la pension de réparation et si elles ont été autorisées par l'autorité compétente ».

Lors de la discussion de la loi du 29 mars 1967, il fut répondu à des parlementaires par le ministre du Budget qu'il était impossible d'accepter de prendre en considération les congés de convalescence, parce que ceux-ci ne comptaient pas pour les bénéficiaires de la rente de chevrons de front 1914/1918. L'argument fut répété dernièrement, en réponse à une question parlementaire (question n° 42 de M. C. De Clerq, publiée au Bulletin des Questions et Réponses du Sénat n° 14 du 20 janvier 1970):

« Je voudrais attirer l'attention de l'honorable membre sur le fait que ce régime correspond à celui prévu par la loi du 25 août 1919 en matière d'octroi de chevrons de front de la guerre 1914/1918;

seule la durée du séjour à l'hôpital fut également prise en considération pour les militaires déclarés inaptes au service en raison d'une blessure encourue ou d'une maladie contractée par le fait du service... ».

Le moins qu'on puisse dire de cette réponse est qu'elle est tendancieuse et incomplète, et qu'elle pêche surtout par omission. En effet, la loi du 25 août 1919, relative aux chevrons de front, précise que comptent pour la période à prendre en considération, lors de l'octroi desdits chevrons:

- les congés de faveur « normaux »;
- la durée de séjour à l'hôpital, qui est arriérée au chevron en cours et au chevron subséquent pour les blessés et malades de guerre reconnus définitivement inaptes; il en est de même pour les prisonniers blessés de guerre;
- le séjour à l'hôpital pour les militaires atteints de blessures ou maladies curables, et qui sont donc susceptibles de reprendre du service;
- la durée de convalescence (congé, emploi sédentaire ou séjour dans une formation...) pour les militaires repris au littéra c, et ce, sous certaines conditions. La durée de convalescence peut aller de six à douze mois, au maximum.

La loi sur les chevrons de front distingue donc clairement entre deux catégories d'hospitalisés. Il y a d'abord ceux qui sont reconnus définitivement inaptes; il est exact que ces derniers ne bénéficient pas, pour la rente de chevrons de front, de la durée de leur congé de convalescence, mais ils obtiennent le chevron en cours, c'est-à-dire celui correspondant à la période de six mois commencée au moment où ils ont été blessés ou sont tombés malades, plus un chevron supplémentaire, ce qui est généralement mieux qu'un congé de convalescence. Il y a, d'autre part, les blessés et malades curables, c'est-à-dire appelés à reprendre du service; pour ceux-ci, le congé de convalescence compte jusqu'à douze mois.

Au surplus, les conditions de la guerre 1940/1945 étaient très différentes de celles de 1914/1918, et certains éléments particuliers plaident en faveur de la retenue du congé de convalescence. Les deux plus importants sont les suivants:

- Le ravitaillement dans les hôpitaux militaires et auxiliaires était extrêmement difficile, surtout en 1940 et en 1941. Aussi encourageait-on les blessés et subsidiairement les malades, à quitter l'hôpital le plus vite possible et à se faire soigner chez eux, spécialement quand à proximité de leur domicile se trouvaient des hôpitaux et cliniques susceptibles de leur prodigier leurs soins;
- Les hôpitaux renvoyaient souvent chez eux des blessés incomplètement guéris pour éviter qu'ils ne soient expédiés en Allemagne comme prisonniers; il leur arrivait de continuer d'inscrire sur leurs registres des blessés qui étaient, en fait, autorisés à se faire soigner chez eux.

Il serait tout à fait paradoxal de continuer à refuser à ces « hospitalisés à domicile » le bénéfice de la rente de combattant, alors que quand ils séjourneraient dans un hôpital, tous leurs frais d'entretien étaient assurés par la Croix Rouge, tandis que chez eux, ils devaient les prendre eux-mêmes en charge.

Quant à l'argument invoqué dans la réponse précitée, selon lequel la prise en considération des congés de convalescence et des hospitalisations ne figurerait pas à l'inventaire des associations patriotiques, il est également inexact, car elle est indiquée partiellement au chapitre 717 B a. Au surplus, le groupe de travail en question ne dispose pas d'un monopole pour les revendications des victimes de la guerre à prendre en considération.

PERIODE DE MOBILISATION

Jusqu'à présent, rien n'a été fait en faveur des militaires mobilisés entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940. Cependant, le Parlement, sur proposition du gouvernement, vient d'accorder une rente non

seulement aux déportés pour le travail obligatoire, dont les prestations ont été rémunérées, mais aussi, et au même taux que pour les combattants, prisonniers de guerre, prisonniers politiques, SRA et résistants, aux réfractaires qui se sont bornés à échapper aux recherches de l'occupant, sans se livrer à aucune activité patriotique positive. En effet, ceux qui, parmi eux, sont devenus résistants armés ou résistants par la presse clandestine, ou agents de renseignements et d'action, bénéficiaient déjà des dispositions de la loi du 29 mars 1967.

Il nous paraît difficile de contester que les mobilisés d'avant le 10 mai 1940 se sont acquis des droits à la reconnaissance du pays au moins égaux à ceux de catégories telles que les déportés et les réfractaires.

Faut-il rappeler les nombreux sacrifices personnels et familiaux, et les pertes professionnelles qu'ils ont subies du fait de leur mobilisation? Faut-il rappeler les travaux de fortifications, de fossés antichars, les logements précaires, l'hiver rigoureux et la vie souvent rude et épuisante des mobilisés, ainsi que ce fut notamment le cas pour les unités frontalières, et plus particulièrement les Chasseurs Ardennais qui devaient assurer la garde de plusieurs centaines de destructions et de postes d'alerte, et pour lesquels, généralement, on a pu compter au moins vingt jours par mois de gardes fort pénibles, gardes qui duraient souvent plus d'une semaine sans le moindre repos?

Dans ces conditions, nous pensons qu'il est équitable d'étendre aux mobilisés d'août 1939 à mai 1940 le bénéfice de la législation sur les rentes de combattant et de captivité.

JUSTIFICATION SOMMAIRE DES ARTICLES

ARTICLE 1er

1) Le nouveau paragraphe 1er, 2° indique l'ensemble de la période de guerre pour que les hospitalisations interviennent dans le calcul de la rente; on y ajoute les congés de convalescence, congés de repos et absences autorisées pour le motif de santé dû à un fait dommageable ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation (article 3 de l'arrêté royal du 28 août 1964), et ce pour la même période du 10 mai 1940 au 8 mai 1945.

2) Etant donné qu'à diverses reprises, il a été fait référence aux chevrons de front de la guerre 1914/1918, par analogie à la législation qui les concerne, nous prévoyons de garantir aux grands blessés le semestre au cours duquel a commencé leur hospitalisation, et un deuxième semestre, c'est-à-dire un minimum de deux semestres. Il en est de même pour les malades qui ont été déclarés inaptes.

ARTICLE 2

A propos des documents à fournir, il est prévu que la carte des états de services de guerre puisse être complétée en ce qui concerne la mobilisation, étant donné que les indications sont souvent disponibles à l'Office central de la Matricule. A défaut, et comme pour la carte des états de services de guerre, les intéressés pourront produire une attestation de leur administration communale ou d'autres moyens de preuve.

ARTICLE 3

La prise de cours est déterminée par analogie aux dispositions légales antérieures concernant la rente.

TEXTE DE LA PROPOSITION

Aménagements proposés à la loi du 24 avril 1958 créant notamment une rente de combattant et de captivité... et à la loi du 29 mars 1967 prévoyant, entre autres, de nouvelles catégories de bénéficiaires de la rente de combattant et de la rente de captivité.

ARTICLE 1er

L'article 6, § 1er, de la loi du 24 avril 1958, tel qu'il a été modifié par l'article 10 de la loi du 29 mars 1967, se voit apporter les nouveaux changements indiqués ci-après:

- Au § 1er, 1°, ajouter un alinéa f ainsi conçu: « f) soit de l'Armée mobilisée entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940 »;
- Au § 1er, 2°, remplacer le texte actuel par le suivant: « 2° Des militaires qui ont séjourné pendant une durée totale de six mois, au moins, dans un hôpital militaire ou auxiliaire, en raison d'une blessure ou d'une maladie encourue en service et par le fait du service, entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945, et qui sont titulaires, de ce chef,

d'une pension de réparation, pour la durée d'hospitalisation considérée comme service actif.

« Si la période d'hospitalisation est immédiatement suivie d'un congé de convalescence, la durée de celui-ci compte comme service actif et intervient donc dans le calcul de la période à prendre en considération pour l'octroi de la rente.

« Il en est de même pour les congés de repos accordés aux militaires rentrés de captivité ou pour les absences autorisées pour motifs de santé, sans que toutefois la période à prendre en considération puisse aller au delà du 8 mai 1945 ».

3) In fine dudit article 6, § 1er, ajouter l'alinéa suivant après celui commençant par « Les périodes d'appartenance... »:

« Quelle que soit la durée de leur hospitalisation et de leur congé de convalescence, les blessés de guerre titulaires d'un chevron de blessure bénéficient, à tout le moins, d'une rente correspondant au semestre au cours duquel a débuté leur hospitalisation et à celle relative au semestre subséquent, c'est-à-dire, au moins, d'une rente de deux semestres.

« Il en est de même pour les militaires hospitalisés pour cause de maladie contractée en service et par le fait du service, durant la période du 10 mai 1940 au 8 mai 1945, titulaires, de ce fait, d'une pension de réparation, et qui ont été reconnus définitivement inaptes.

« La période de deux semestres ainsi déterminée peut s'additionner à celles d'appartenance à d'autres catégories de bénéficiaires de la rente, pour autant qu'il n'y ait pas coïncidence ».

ARTICLE 2

A l'article 8, § 1er, modifié, de la même loi du 24 avril 1958, remplacer l'alinéa b par le texte suivant:

« b) L'intéressé a séjourné dans un hôpital militaire ou auxiliaire, en raison d'une blessure ou d'une maladie encourue en service et par le fait du service, entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945, de même que les congés de convalescence, congés de repos et absences pour motifs de santé considérés comme service actif, et ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation. » Ajouter un alinéa c ainsi conçu: « c) L'intéressé a été rappelé sous les drapeaux entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940.

« A défaut, pour le ministre de la Défense nationale, de pouvoir fournir une telle attestation, le mobilisé pourra s'adresser à l'Administration communale de sa résidence à l'époque, ou encore, présenter des attestations de ses chefs directs ou de camarades de son unité. »

ARTICLE 3

Les nouvelles dispositions prévues dans la présente loi prennent effet au 1er janvier 1970 pour ceux qui, à cette date, bénéficient déjà de la rente de combattant et/ou de captivité, ou réunissent les conditions voulues pour pouvoir prétendre à la rente résultant des modifications intervenues, à la condition que les premiers introduisent une demande de révision de leur dossier dans les trois mois de la publication de la loi, et que les seconds introduisent une demande en même temps que la loi d'entrée.

Dans les autres cas, la loi sort ses effets le premier jour du mois qui suit l'introduction de la demande, ou le premier jour du mois qui suit celui où le requérant atteint l'âge de 55 ans, lorsque la demande a été introduite avant cette date.

FUNERAILLES DES INVALIDES

Les officiers généraux ou supérieurs, pensionnés, grands invalides de guerre, ont droit à ce que l'Armée soit représentée à leurs funérailles par un officier général. Un officier subalterne représentera l'Armée aux funérailles des autres grands invalides de guerre. Est réputé grand invalide tout titulaire d'une pension à 50 p.c. au moins, en tous cas pour ces honneurs. La demande doit être formée par la famille du défunt ou par un organisme accrédité (par exemple, notre Fraternelle), sous réserve de l'accord de la famille du défunt.

SRA ET MEDAILLE DU MILITAIRE COMBATTANT

On se demande pourquoi les services du ministère de la Défense nationale, appa-

remment couverts par le ministre, continuent de refuser l'octroi de la médaille du militaire combattant aux agents SRA qui ont toujours été considérés comme des militaires. On s'étonne aussi que seule l'UEAC 1940/1945 ait voté contre la réalisation de ce vœu de la CESAG; précisons à nos amis de l'USRA que la Fraternelle des Chasseurs Ardennais qui est, et de très très loin, la principale fraternelle d'anciens combattants de la dernière guerre, soutient entièrement leur légitime revendication.

DELAIS POUR DEMANDES DE PENSIONS D'INVALIDITE 1914-1918

Le délai fixé à l'égard des anciens combattants de la guerre 1914-1918, en matière d'introduction d'une demande tendant à l'obtention d'une pension d'invalidité, a été prolongé à trois reprises.

L'introduction de semblable demande est réglée actuellement par la loi du 2 novembre 1938 autorisant les anciens militaires à faire valoir, sans limitation de délai, leurs droits à une pension d'invalidité de guerre du chef de blessures ou infirmités qui proviennent soit du fait du service accompli entre le 4 août 1914 et le 11 novembre 1918 dans une unité ou service ayant participé effectivement aux opérations de guerre de l'armée mobilisée, soit du fait de la captivité chez l'ennemi, et dont il résulte que:

— ou bien l'invalidité est la conséquence d'un traumatisme de guerre éprouvé dans des circonstances qui sont de nature à justifier l'octroi du chevron de blessure;

— ou bien l'affection dont est atteint le requérant est grave au point de mettre ses jours en danger ou d'entraîner une invalidité permanente de 75 %. Le Gouvernement se propose, de prendre une mesure comportant la suppression de certaines limitations applicables en matière d'introduction des demandes tendant à l'obtention d'une pension d'invalidité dans le régime des lois coordonnées sur les pensions militaires (guerre 1914-1918) Voir projet de loi 657.

SERVICE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

Le Conseil Supérieur des Œuvres Nationales des Victimes de la Guerre, répondant au vœu du Ministre de la Santé publique, porte à la connaissance des intéressés qu'un service de documentation et d'information, placé sous son contrôle, fonctionnera à partir du 1er juillet 1970 en relation étroite avec les associations patriotiques, les œuvres nationales et les divers départements ministériels compétents.

Le Conseil supérieur (disposera de toute la documentation qui concerne directement ou indirectement les victimes des deux guerres.

Le nouveau service orientera ses correspondants vers les services ministériels, les œuvres nationales et les associations patriotiques reconnues sans se substituer à eux. Il ne s'occupera en aucune façon de résoudre les cas d'espèce soumis par les requérants. Ceux-ci pourront, à partir du 1er juillet et uniquement par écrit, s'adresser au Conseil Supérieur des Œuvres Nationales des Victimes de la Guerre, service de documentation et d'information, rue Montoyer, 61, 1040 Bruxelles.

NDLR: Ce communiqué est parfaitement explicite; il répond indirectement — et dans le sens souhaité — aux objections qui pouvaient être formulées à l'égard de ce nouveau service, et dont nous avons fait état dans notre précédent numéro.

CARTE DES ETATS DE SERVICES ET RENTE DE COMBATTANT

L'Office central de la Matricule s'est vu transmettre ces derniers temps de très nombreuses cartes des états de services de guerre du combattant 1940-1945 pour vérification ou pour y ajouter les distinctions honorifiques.

L'OCM n'étant pas en mesure de traiter tous ces dossiers à bref délai, attire l'attention de ceux qui ont atteint ou atteindront 55 ans sous peu, et qui sont dans les conditions pour prétendre à la rente de combattant et/ou de captivité, qu'ils ont intérêt à introduire sans plus de retard au ministère des Finances, administration des Pensions (10 place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles) leur demande de rente, en signalant que leur carte des états de services est en cours d'établissement ou de vérification. Et qu'ils en transmettront copie conforme dès que possible. Cette pratique est de nature à préserver leurs droits.

CAPTIVITE PG ET PENSIONS MILITAIRES ET CIVILES A CHARGE DU TRESOR PUBLIC

Le temps de la captivité subie comme prisonnier de guerre a, sur le droit à la pension de retraite à charge du Trésor public et sur le calcul de celle-ci, la même incidence que les services militaires dans l'armée mobilisée.

Sa durée effective est admissible à partir de l'âge de seize ans pour la détermination du droit comme pour le calcul. En vue du calcul seulement, elle est comptée double d'après les règles établies pour l'obtention de la pension militaire d'ancienneté (article 6, lettre B), de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par l'article 1^{er} de la loi du 3 juin 1920, Moniteur belge du 11 dito; article 9 de la loi du 14 juillet 1951, Moniteur belge n° 210 du 29 juillet suivant.

Le doublement s'opère en totalisant les périodes de services à faire valider. La durée ainsi obtenue est arrondie à l'année supérieure (guerre de 1914-1918) ou au mois supérieur (guerre de 1945-1945) — voir article 53 des lois coordonnées sur les pensions militaires; article 74 inséré dans lesdites lois par l'article 1^{er}, § 6, de la loi du 24 avril 1958, Moniteur belge n° 142 du 22 mai suivant.

Le temps de service ainsi compté est augmenté de trois mois à titre de congé de repos (article 73 inséré dans les lois coordonnées sur les pensions militaires par l'article 1^{er}, § 5, de la loi du 24 avril 1958). Si la captivité est immédiatement suivie d'une hospitalisation ou d'un congé de convalescence pour affections, infirmités ou blessures contractées ou aggravées par le fait de cette captivité, le temps doublé est augmenté de la durée de l'hospitalisation et du congé de convalescence (article 73 précité, § 2).

Comme les services militaires proprement dits, la durée de la captivité des prisonniers de guerre intervient dans la liquidation des pensions de retraite suivant les modalités précisées ci-dessus, même si elle est antérieure au début de la carrière civile.

INVALIDES DU TEMPS DE PAIX

Un arrêté royal publié au Moniteur de 11 avril 1970 et portant la date du 24 février a fixé les nouveaux taux uniques des pensions des invalides militaires du temps de paix et de leurs « ayants cause ».

Nous alerions que les auteurs de cette dernière formule nous l'expliquaient... S'agit-il de ceux qui ont... causé l'invalidité? Ah! pauvre langue française quand elle est... saisie par les technocrato-administratifs.

MILICIENS 1939, AGENTS DE SERVICES PUBLICS

Un parlementaire a demandé

Les miliciens de la classe 1939, sous les armes de début 1939 jusqu'au 28 mai 1940, qui sont entrés à l'Administration après la capitulation ne peuvent jamais atteindre la carrière complète de quarante-cinq années de service.

Ces fonctionnaires sont donc « pénalisés » par rapport aux agents qui, en 1939, étaient quittes et libres d'obligations militaires.

Pour respecter les principes d'équité, est-il envisagé des mesures compensatoires pour ces fonctionnaires?

Réponse ministérielle

Les services militaires du temps de paix sont pris en considération à partir de l'âge de 19 ans, tant pour l'octroi que pour le calcul des pensions de retraite à charge du Trésor public. Il en est de même des services militaires du temps de guerre, postérieurs à l'âge de 16 ans; au surplus, ces derniers services sont comptés double pour le calcul de la pension, le doublement étant arrondi au mois supérieur.

Le fait d'avoir effectué des services militaires plutôt que des services civils n'est donc pas susceptible, en lui-même, de causer un préjudice aux intéressés.

D'autre part, comme il a été procédé, pendant la guerre et immédiatement après la libération du territoire, à l'engagement de nombreux agents temporaires, tant pour faire face aux besoins nouveaux nés de l'état de guerre que pour remplacer les agents éloignés du service par suite de leur captivité, les miliciens démobilisés après le 28 mai 1940 ont eu normalement la possibilité d'entrer en fonction dans un emploi public peu de temps après leur retour à la vie civile. Il ne semble donc pas que ces personnes aient pu subir un tel préjudice que des mesures exceptionnelles dérogeant aux principes de base de la législation sur les pensions puissent être envisagées en leur faveur.

COMBIEN DE COMBATTANTS 1914-1918 ENCORE EN VIE ?

Parmi le nombre total d'anciens combattants 1914-1918 encore en vie au 1^{er} janvier 1970, l'Administration des pensions ne peut que dénombrer ceux qui bénéficient d'une pension ou d'une rente.

Ce nombre s'élevait à 76.689 audit 1^{er} janvier 1970, dont 25.716 percevaient une pension d'invalidité et 44.833 étaient titulaires de la Carte du Feu.

VOUS QUI ATTEINDREZ 55 ANS EN 1970

Monsieur de la Falice l'eût dit lui-même: nos membres nés en 1915 atteindront 55 ans en 1970. Ceux qui comptent au moins six mois de services de guerre (combattants, résistants, PG, PP, SRA, etc...) et qui ont, de ce fait, droit à une rente de combattant ou de captivité à partir de l'âge de 55 ans sont encouragés à introduire leur demande à l'Administration des Pensions, 10 place Jean Jacobs, Bruxelles, environ trois mois avant la date de leur anniversaire. Ainsi, ils auront toutes chances de percevoir leur trimestriété en temps voulu.

Rappelons à ce propos que les prisonniers de guerre qui doivent produire copie conforme de leur carte de PG, ne sont pas tenus, en outre, à fournir copie de la carte des états de services de guerre; il leur suffit de ne pas barrer la rubrique concernant la campagne de mai 1940 et d'y indiquer leurs grades, matricule et unité.

Pour autres détails, voir nos bulletins antérieurs et s'adresser aux sections pour des formulaires.

PENSIONS ANTICIPÉES ATTENTION !!!

De plusieurs côtés, on nous signale les cas de camarades salariés ou indépendants, ayant demandé à bénéficier de la pension anticipée et qui, n'étant pas invalides, ou même l'étant, se voient appliquer la retenue de 5 p.c. par année d'anticipation, au lieu de 2 p.c. pour les premiers et de l'absence de toute retenue pour les seconds.

Rappelons que dans l'état actuel de la législation, tout titulaire d'un statut de reconnaissance nationale, par ex. combattant 1940-45 ou résistant ou PG, peut prendre sa pension cinq années avant l'âge de la retraite, sans subir aucune pénalisation s'il est invalide de guerre et moyennant une retenue de 2 p.c. au lieu de 5 p.c. par année d'anticipation dans les autres cas. Une nouvelle disposition légale doit intervenir prochainement permettant la pension sans retenue pour les PG et PP de certaine durée de détention.

Bien entendu, pour bénéficier de ces avantages, il faut les demander. Les demandes de pension sont introduites auprès de l'Administration communale du domicile. A ce moment, il faut signaler qu'on est bénéficiaire d'un statut de reconnaissance nationale et remettre copie conforme du document de reconnaissance: attestation d'invalidité ou carte des états de services de guerre ou carte de PG ou carte de PP ou attestation de résistant, etc.

Ceux qui ne l'auraient pas fait peuvent demander la révision de leur dossier en envoyant maintenant ledit document.

Si, enfin, certains ont bien constitué leur dossier et se sont vu quand même pénaliser, qu'ils envoient leur décision d'octroi de pension au président national, lequel interviendra auprès du ministre compétent.

CARTE SPECIALE DE PRIORITE POUR CERTAINS INVALIDES

Le Moniteur du 21 avril 1970 a publié une décision du Conseil des Ministres en date du 20 mars 1970 étendant l'octroi de la carte d'identité et de priorité du 2^e groupe aux invalides de guerre pour lesquels la station debout est pénible et qui ont au moins 75 p.c. d'invalidité pour maladie. (Carte orange.)

Ceux qui sont dans ce cas, doivent adresser une demande à l'Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10, 1000 Bruxelles, en indiquant leurs nom, prénoms et adresse; leur profession, le numéro de leur dossier d'invalidité (pour la guerre 1940-1945, un nombre de six chiffres commençant par 4, 5 ou 6) et la langue choisie (français, néerlandais et allemand). Joindre une photo format pour carte d'identité et la carte de réduction sur les chemins de fer portant la mention « station debout pénible » ou une copie de celle-ci.

Membre de la Fraternelle?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre?

MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous:

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A. la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

Publicité et... soutien

Lire notre bulletin, c'est fort bien; contribuer à affermir sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités:

1. lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations;

2. verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles 8.

Voici notre tarif de publicité que nous avons réadapté en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage.

1 page	2.000 F
1/2 page	1.250 F
1/4 page	750 F
1/8 page	450 F
1/16 page	300 F

COUPS DE BOUTOIR (SUITE)

LES ALLEMAGNES ET L'ALLEMAGNE

Un éminent patriote exposait un jour devant nous que la meilleure garantie de paix en Europe, et parlant dans le monde, résultait actuellement dans la division de l'Allemagne et qu'en la maintenant l'Union soviétique était le plus précieux gardien de la paix. Dès lors, on ne suit pas sans craintes, les actuelles et heureusement timides tentatives de rapprochement officiel entre les deux Allemagnes. Le gouvernement de Bonn y est poussé notamment par la presse industrie et les financiers où il y a beaucoup de nostalgiques du « Drang nach Osten » et qui voient dans les pays de l'Est un champ d'expansion considérable. Or, l'Allemagne réunifiée serait tentée de pencher vers l'Est; l'équilibre serait alors rompu, et les tentatives de revanche considérables. Ce n'est pas sans raisons que la France s'est rapprochée de l'Angleterre.

La République démocratique allemande est de loin, le plus prospère, le plus évolué et le plus évolué et le plus industrialisé des pays communistes. Mais, entre les deux Allemagnes, l'intime collaboration économique n'a jamais cessé. On reste Allemands avant tout. On a des usines de part et d'autre de la ligne du « Rideau de fer », et du moins des échanges de techniques.

Il existe en Allemagne de l'Ouest des sociétés spécialisées dans les opérations d'investissement, d'exportation, etc... avec la RDA. Le danger est donc plus réel que certains ne l'imaginent.

NATIONALITE BELGE

Le ministre de la Justice a l'intention de déposer un projet de loi qui restituerait la nationalité belge à un certain nombre d'inciviques condamnés au lendemain de la dernière guerre et qui, cela n'étonnera personne, sont pour la plupart des collaborateurs économiques. Bien entendu, on invoque la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et autres fadaises.

Il va sans dire que les associations patriotiques sont opposés unanimement à un tel projet.

GENDARMES...

On ne manque jamais l'occasion de critiquer les membres du Corps de Gendarmerie qui accomplissent des tâches extrêmement difficiles, et notamment lorsqu'une région, tel récemment le Limbourg, connaît une longue période de grèves aggravées par des agitateurs professionnels. Mais ce qu'on oublie de souligner, ce sont souvent les gestes de dévouement exemplaire qui donnent ces mêmes gendarmes.

C'est ainsi qu'au charbonnage de Eidsden, un ouvrier ayant été gravement blessé et ayant besoin d'une transfusion sanguine, seize gendarmes se sont immédiatement présentés pour offrir leur sang.

CCP

Peu convaincante, cette réponse du ministre des PTT qui refuse de permettre aux pensionnés de faire payer leur pension à un compte de chèques postaux, sous prétexte que la formule actuelle rapporte 8 F par titulaire — ce qui est touché en moins par les vieux — 5 F de frais de chèque et 3 F pour le paiement à domicile par le facteur. Sans oublier le petit pourboire... Et un million cent mille pensions sont ainsi payées chaque mois. Précisons que pour les pensions et rentes de guerre, on peut obtenir le virement à son CCP par simple lettre adressée à la CNPG, 48 rue Fossé-aux-Loeps à Bruxelles, en précisant le numéro de compte.

LES VRAIS RAISONNABLES

Evoquant, quatre ans plus tard, le geste du 18 juin 1940, le général de Gaulle écrivait: « Le 18 juin 1940, c'est le cœur qui avait raison: quelques-uns, ce jour-là, ont écouté leur cœur: c'étaient donc les vrais responsables ». C'est fort bien exprimé. Car, il est des circonstances où l'insubordination et même la révolte deviennent des devoirs.

J. de la Hure

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

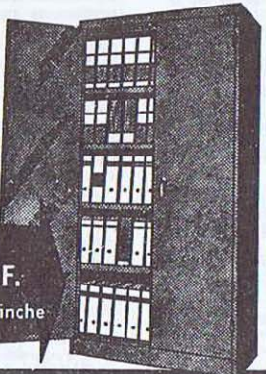
DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F~~

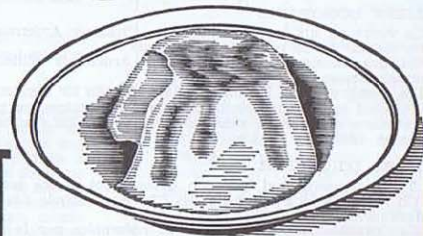
2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
13, rue Guimard, Brux. 4

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

Flan SUCRÉ-GESUIKERD



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles